



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Hauts-de-France
Collectifs France 2030
Politiques
Humain Contrôles
Alimentation Santé
Bois Import
Agriculture Biomasse
Végétal Export Bien-être
Rapport d'activité
GIEE 2025 Transition
Public DRAAF Statistiques
Foncier Agro-écologie
Durable Forêt Protection
Paysage Hauts-de-France
Animal Planification
Biologique Enseignement

Février 2026

Le mot du directeur



À en croire le nombre de publications dans les médias, l'agriculture a décidément occupé le devant de la scène en 2025 ! Mais malheureusement, pas toujours en star. Pourtant, les facteurs naturels lui étaient très favorables en région Hauts-de-France, conduisant à des récoltes 2025 satisfaisantes pour bon nombre de productions emblématiques de la région. Mais voilà que les paramètres économiques sont venus ternir le tableau agronomique. Les marchés mondiaux en berne ont conduit à une fragilisation économique des exploitations spécialisées en grandes cultures, retourné le marché de la pomme de terre, pourtant porteur ces dernières années, et encore un peu plus dégradé la balance commerciale agricole de la région. Sur le plan des productions animales, la situation sanitaire de la France a généré de nombreuses inquiétudes : si aucun foyer de dermatose nodulaire n'a été détecté en Hauts-de-France, les préoccupations sur les conséquences économiques ont là aussi nécessité une veille sanitaire renforcée pour rassurer les éleveurs.

Quant aux inquiétudes relatives aux décisions européennes (accord du Mercosur, MACF, règles de conditionnalité de la PAC, application de la directive nitrates), tous se rappellent que les agriculteurs de notre région étaient en première ligne tout au long de cette année, en quête de solutions fermes et visibles dans les cours de ferme en réponse à des questions exigeantes. Et les inquiétudes ont gagné jusqu'à la communauté de travail de la DRAAF avec l'annonce, le 19 mai dernier, d'un « common understanding » posant l'objectif d'une réduction significative des contrôles à l'importation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, réduction induisant potentiellement la suppression de 290 emplois publics dans notre région.

Mais la résignation ne fait pas partie de la culture des Hauts-de-France ! Le temps des inquiétudes a rapidement cédé la place à celui du projet et de la prospective. Les objectifs d'avenir de la ferme Hauts-de-France ne font pas vraiment débat : une ferme qui reste productive, permette de renouveler les générations, soit innovante, garde une part belle à l'élevage pour mieux respecter les équilibres environnementaux et soit pleinement inscrite dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Tel est le challenge à relever par les nouvelles assemblées élues des chambres d'agriculture, les organisations professionnelles agricoles, les opérateurs économiques, l'enseignement agricole, mais aussi les collectivités territoriales, les agences de l'eau et tous les acteurs de l'État.

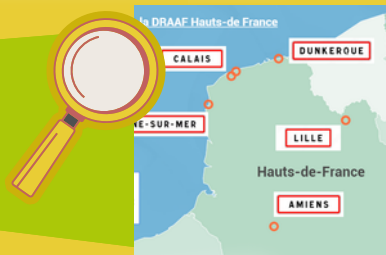
Au final, ce défi est bien celui de la souveraineté alimentaire ! Les conférences de la souveraineté alimentaire animées par le préfet de région, le président de la Région et le président de la chambre régionale de l'agriculture auront besoin de la mobilisation de tous en 2026. Vous pourrez compter sur celle des agents de la DRAAF, que je remercie ici pour leur investissement sans faille au service d'une agriculture toujours plus performante.

Bonne lecture à toutes et tous de ce rapport d'activités 2025.

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Björn DESMET





LA DRAAF

430 AGENTS ET AGENTES SUR 6 SITES
8 SERVICES ET UNE DIRECTION



56 % FEMMES
44 % HOMMES

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDS ESPACES NATURE

12 455 ÉLÈVES
5 795 APPRENTIS
60 ÉTABLISSEMENTS

52% GARÇONS
48% FILLES



16 PUBLICS (11 EPL)
44 PRIVÉS DONT 17 CNEAP,
22 MFR ET 5 UNREP

L'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE

1 620 AUTORISATIONS D'EXPLOITER

1 367 EXPLOITATIONS CERTIFIÉES «AB»

2,7% DE LA SAU CONDUITE EN BIO

443 EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS UN GIEE

445K€ POUR L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES AGRICULTEURS

9 140 HECTARES ENGAGÉS EN MAEC

2,1 M€ DE FONDS CASDAR POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET L'AGROÉCOLOGIE

LES CONTRÔLES



7 781 CERTIFICATS D'EXPORT ET 450 CONTRÔLES EXPORT

127 732 CONTRÔLES À L'IMPORTATION DANS LE CADRE DU BREXIT

393 CONTRÔLES DES INTRANTS PHYTOPHARMACEUTIQUES

1 800 ACTIONS PHYTOSANITAIRES EN RÉGION

2 355 MILLIONS D'EUROS DE BILLETS D'AVAL DÉLIVRÉS PAR FRANCEAGRIMER

35 PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DONT 21 LABELLISÉS AU NIVEAU 2

2/3 DES HABITANTS VIVENT SUR UN TERRITOIRE COUVERT PAR UN PAT

FORÊT/BOIS



1,79M DE M3 DE BOIS RÉCOLTÉS

1,7M€ DE SOUTIEN AU RENOUVELLEMENT FORESTIER

105K€ DE SOUTIEN À LA FILIÈRE GRAINES ET PLANTS

10 DOSSIERS CONTENTIEUX (SUIVI DE GESTION) DONT

4 DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES

LES TRAVAUX STATISTIQUES



50 ENQUÊTEURS VACATAIRES

2 BILANS DE CAMPAGNE (ENDIVES ET PDT)

30 CARTES STATIQUES OU DYNAMIQUES

3800 EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES

550 FICHES RICA INSTRUITES

6 PUBLICATIONS (INFOGRAPHIES, MÉMENTO)

190 RÉPONSES AUX DEMANDES EXTERNES

2 – Connaître, comprendre et anticiper : la statistique et la prospective au service des évolutions des filières agricoles, agroalimentaires et forestières de la région

Le RNM sur le terrain chaque semaine

L'équipe réalise plus de 2 500 enquêtes par an, dont 730 au stade de détail en grande distribution. En moyenne 140 panélistes sont sollicités chaque semaine. Le centre publie à ce titre 30 mercuriales et cotations hebdomadaires. Elles sont en ligne sur le site internet du RNM et sont largement consultées (plus de 4 millions de vues au niveau national). Le centre de Lille est référent pour les pommes de terre et endives, et rédige à ce titre les bilans de campagne annuels.

Le Réseau des Nouvelles des Marchés délivre aux professionnels de l'agro-alimentaire des informations sur les prix moyens, cours et cotations des fruits et légumes et d'autres produits frais périssables (viande, poisson...). Le réseau, piloté par France Agrimer, compte 13 centres, dont un sur Lille.

Le réseau d'information RICA : atteinte des résultats

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) permet d'évaluer la santé économique des exploitations agricoles. Pour les Hauts-de-France l'échantillon est de 550 fiches comptables, collectées par 5 offices comptables agricoles agréés de la région. Une publication présentant les résultats de l'année 2024 a été publiée, notamment sur les orientations technico-économiques représentatives et emblématiques de la région.

Le RICA est une enquête européenne obligatoire réalisée sur la base d'un échantillon de 7450 comptabilités d'exploitations agricoles, dont la représentativité est élaborée par Orientation technico-économique (OTEX) et taille économique (CDEX) sur base du Recensement Agricole 2020 ou de l'enquête ESEA.

La collecte de données auprès des exploitations régionales

3 800 exploitations ou entreprises agricoles ont été enquêtées en 2025 (dont 1300 enquêtées plusieurs fois dans l'année), grâce à un réseau d'une cinquantaine d'enquêteurs de terrain, sur des thèmes variés : enquête sur les exploitations forestières et scieries, les pratiques culturales, les terres labourables, les cheptels porcins, ovins et caprins.

Les résultats de ces enquêtes sont exploités au niveau national et/ou régional dès validation des données.



Conjoncture : le retour du terrain au quotidien

Un suivi est effectué chaque semaine, au plus près du terrain, afin d'évaluer l'évolution des différentes conjonctures, des publications thématiques ont été mises en ligne, comme par exemple sur la production fourragère.

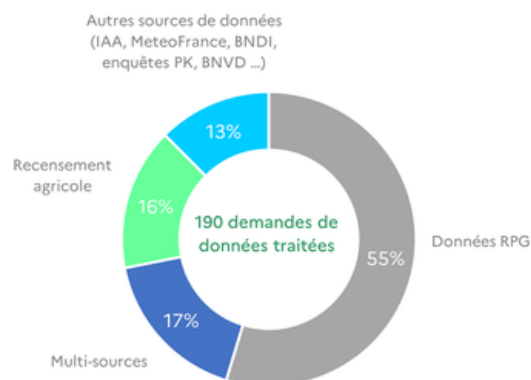
Un travail conjoint avec France Agrimer, les collecteurs de céréales et les SDIS a permis la réalisation de cartes de l'avancement des moissons au moment des périodes les plus critiques en terme de risque d'incendie. Cet appui a permis aux pompiers d'ajuster au mieux leurs équipes dans les secteurs les plus à risque.

Des enquêtes annuelles régulières sont réalisées tout au long de l'année, pour appréhender la conjoncture régionale, comme par exemple l'enquête sur les Grandes Cultures, qui permet d'avoir une image fine des surfaces en place et de l'avancement de la saison culturale (estimation de production).

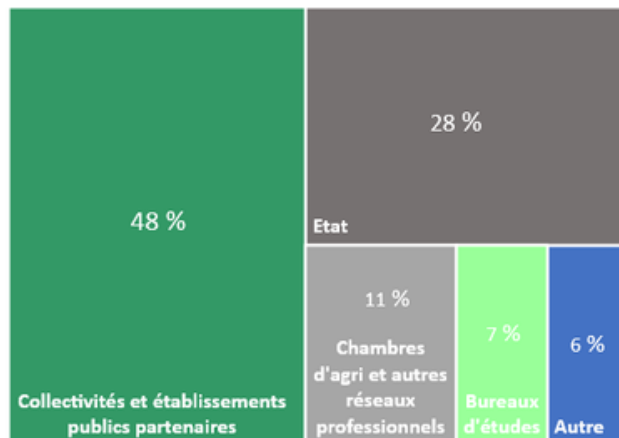


L'année 2025 a été marquée par la parution d'une étude sur le revenu des ménages agricoles en Hauts-de-France en 2020. Ce travail, inédit, est une déclinaison de l'étude nationale et a été permis grâce à l'exploitation de plusieurs fichiers administratifs, notamment fiscaux. La DRAAF a organisé un webinaire de présentation à destination de tous les services de l'État. Un important dossier portant sur les exploitations d'élevage bovin (filières laitières et allaitantes) en Hauts-de-France a également été diffusé. Des études thématiques sur les pratiques culturales en grandes cultures, sur les résultats économiques des exploitations agricoles en 2023 et un mémento de l'agriculture régionale complètent le panorama.

Près de 190 réponses à la demande ont été apportées à des bénéficiaires très variés (services de l'État, collectivités, chambres d'agriculture et autres réseaux agricoles, bureaux d'étude, journalistes...). Plus de la moitié des demandes porte sur la valorisation du RPG (Registre Parcellaire Graphique : données de la PAC). Les autres demandes portent sur d'autres sources administratives ou données d'enquêtes, notamment celles issues du recensement.



Profil des demandeurs en 2025



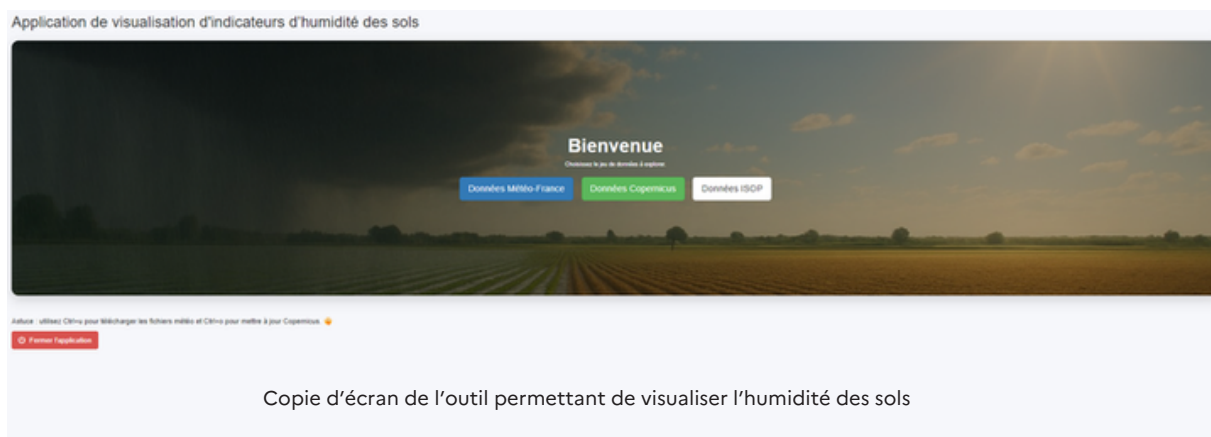
Des travaux en partenariat et mutualisés

Une étude commune avec l'INSEE et l'Agence de l'eau a été publiée en décembre 2025 sur les prélèvements en eau dans le bassin Artois-Picardie.

Le SRISE Hauts-de-France est également impliqué dans divers chantiers mutualisés avec d'autres régions, notamment pour la création d'outils de visualisations des résultats de la SAA (Synthèse Agricole Annuelle) ou des données météorologiques.

Le SRISE a notamment apporté un appui aux services métiers de l'État concernant :

- ➡ l'exploitation de la BNVD,
- ➡ le financement des MAEC,
- ➡ la constitution des PAEC,
- ➡ des travaux sur la sécheresse,



3 - Accompagner la transformation de l'agriculture et de la forêt, accompagner les territoires

Faire face au changement climatique et accompagner les transitions

Accompagner le développement des collectifs pour l'agroécologie

La DRAAF continue de soutenir le développement de l'agro-écologie, en particulier par le biais de son appel à projets annuel destiné aux « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique ».

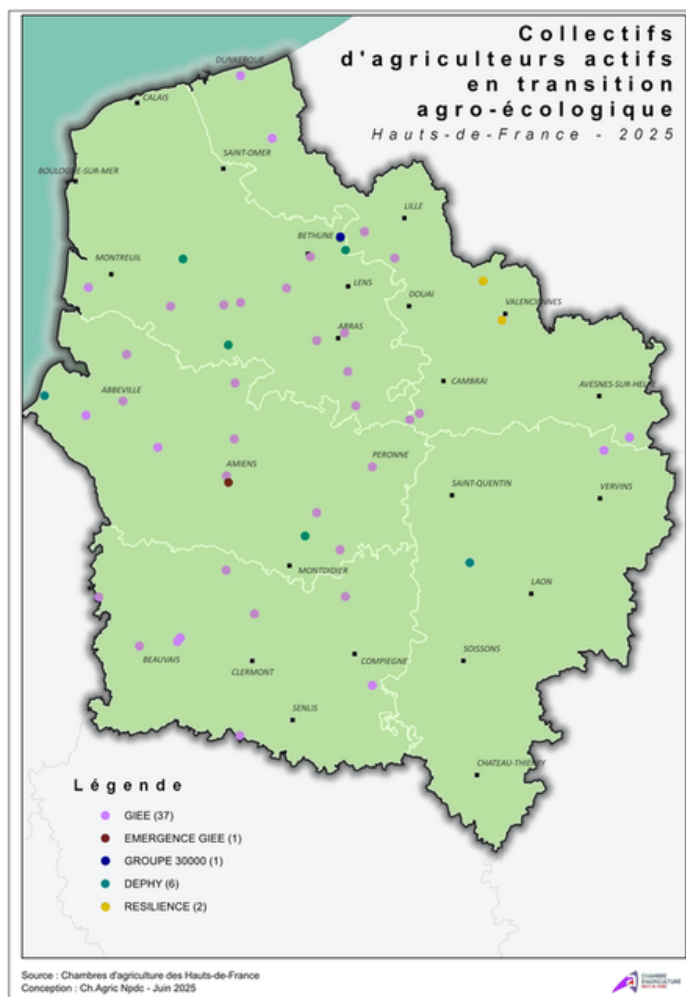
L'appel à projets 2025 a permis de :

- reconnaître 3 nouveaux groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- de renouveler 5 collectifs
- d'identifier 10 collectifs émergents

L'appel à projets n'incluait plus les groupes 30 000 en raison de l'absence de candidatures depuis trois ans.

Au total, 517 exploitations sont engagées en collectifs pour la transition agroécologique (contre 745 en 2022) et sont accompagnées par la DRAAF dont :

- 443 exploitations en GIEE,
- 66 fermes en réseaux DEPHY
- 8 fermes en collectifs émergents
- aucun groupe 30 000 n'est désormais actif



Pour en savoir plus : découvrez le site internet dédié aux GIEE : <https://collectifs-agroecologie.fr/>



De haut en bas : Tour de plaine du GIEE "Innov'sols" qui s'intéresse à l'azote organique et au travail du sol, le GIEE "Hauts les plantes" qui lance une filière PPAM Hauts-de-France, GIEE "Agrocarbosol" qui travaille sur l'agriculture de conservation des sols, crédits © Chambre d'agriculture des Hauts-de-France



Une gestion résiliente de la ressource en eau et des infrastructures hydrauliques agricoles

Pour la 2^{ème} année consécutive, un appel à projet financé par le fonds d'investissement hydraulique agricole a été lancé dans la région Hauts-de-France. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure 21 du Plan Eau national participant à la sobriété hydrique. Il a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques face aux conséquences du changement climatique et de sécuriser l'accès à l'eau dans des conditions durables et respectueuses de la ressource.

A l'issue de cet appel à projet clôturé le 5 octobre 2025, 47 dossiers ont été déposés (contre 8 en 2024). Parmi eux, 4 ont été sélectionnés et financés à hauteur pour un **total de 470 000€**, tous axés sur :

- la rénovation ou l'optimisation du patrimoine hydraulique existant afin de répondre aux besoins en irrigation d'un ou plusieurs exploitants agricoles,
- la réduction des prélèvements en eau allant de -9% et -33%.

En revanche, aucun projet de retenues agricoles ou de REUT n'a été déposé.

Un nouveau PAEC pour soutenir le maintien des surfaces en agriculture biologique

A la faveur de l'annonce du redéploiement du reliquat national de crédits FEADER 2023-2024 non consommés sur la mesure CAB (257 M€), 33 M€ supplémentaires ont été affectés aux MAEC afin de soutenir spécifiquement les élevages herbivores et les zones intermédiaires (défavorisées). Après concertation des partenaires, il a été décidé d'affecter l'enveloppe allouée aux Hauts-de-France (1,062M€ de FEADER) à la création d'un nouveau Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) dédié à l'agriculture biologique, dans le cadre de la campagne MAEC 2026.

Ce nouveau PAEC Bio **ciblera exclusivement les agriculteurs bio des Hauts-de-France** situés sur des territoires non couverts par un PAEC existant. Les éleveurs seront prioritaires, en ligne avec les directives du Ministère. Le dispositif leur proposera notamment la mesure HBV3, pour favoriser l'herbe, réduire le maïs fourrager, renforçant ainsi leur autonomie alimentaire. Si les budgets le permettent, la mesure PHY6 (amélioration de la qualité de l'eau) pourrait aussi être incluse.

Sa mise en œuvre sera coanimée par Bio en Hauts-de-France et la Chambre Régionale d'Agriculture. L'animation du PAEC sera quant à elle assurée par l'intermédiaire du Point Accueil Bio (PAB) du Plan Bio régional. Il devrait permettre à une cinquantaine d'agriculteurs bio de pouvoir accéder aux dispositifs MAEC pour un besoin total de financement sur 5 ans estimé à 2.75 M€.

La révision du plan agro-écologique régional

Cette année marquait la fin du premier Plan Agro-écologique des Hauts-de-France (2020-2025), qui visait un engagement de 25 % des exploitations agricoles de la région en agroécologie fin 2025. Les trois structures pilotes (Conseil Régional, Chambre Régionale d'Agriculture et DRAAF) ont travaillé, collaboré et construit des projets autour des 4 axes du plan (par action) et de ses objectifs au cours des 5 dernières années

Le plan a, par ailleurs, été jugé « performatif » lors du bilan fait ces derniers-mois par les pilotes du plan, mais également par les différents acteurs et partenaires impliqués (agences de l'eau, DREAL, ...), possiblement à mettre en lien avec la grande part d'aides directes dans le financement des actions du plan.

La progression du taux d'engagement a été de 2,2 % sur les 2 premières années (18,8 % en 2020 et 21,0 % en 2022). Si le taux d'engagement en 2025 n'est pas encore connu à ce jour, il devrait se rapprocher de l'objectif initial de 25 %.

Le nouveau plan agro-écologie est en construction par les trois pilotes et avec le soutien des acteurs et partenaires régionaux impliqués dans l'agroécologie. Il devrait être finalisé courant du premier semestre 2026 et pour une période renouvelée de 5 ans, de 2026 à 2030. **Une construction par thématique agronomique a été favorisée pour ce nouveau plan**, afin de mieux intégrer les enjeux globaux.

Enfin, une attention particulière est portée pour mieux associer les filières au plan en vue d'accélérer et de dynamiser la transition des exploitations agricoles des Hauts-de-France en agroécologie.

Accompagner le renouvellement forestier face au changement climatique

Les conséquences du changement climatique mobilisent tout l'amont de la filière forestière. Le développement des pépinières, le classement de nouveaux peuplements pour la récolte de graines, l'expérimentation de nouvelles essences ou de nouvelles origines, l'évolution des modes de gestion, la recherche de débouchés pour les bois « piqués » sont autant d'actions menées en région pour adapter les forêts et la filière aux bouleversements rapides constatés en forêt.

Les sylviculteurs restent inquiets tant les incertitudes sont nombreuses. L'évolution du climat local n'est pas facile à appréhender. **Les périodes de forte pluviométrie succèdent aux canicules.** Les premières perturbent les travaux forestiers, les secondes entraînent des difficultés de reprise des plants et augmentent les problèmes sanitaires et la mortalité des arbres.



La pépinière Crété (Somme) qui fournit des plants dans le cadre de chantier de renouvellement forestier

Les dernières données de l'IGN sont particulièrement inquiétantes. Elles révèlent que **notre forêt a cessé de stocker du carbone et que les volumes de bois morts augmentent fortement.**



Les correspondants régionaux du Département Santé des Forêts ont constaté l'apparition d'une **maladie qui touche l'érable, la suie**, alors même que cette essence pouvait être un relai de production après le frêne, lui-même décimé ces dernières années par la chalarose. Le cas de la forêt de Chantilly est emblématique : les meilleurs scientifiques nationaux ont concentré leurs recherches sur ce massif, victime à la fois des sécheresses à répétition, des ravageurs et des canicules.

Les forêts régionales sont encore relativement épargnées par les incendies, mais la problématique justifie un intérêt croissant de l'amont de la filière qui fait l'objet en 2025, comme en 2024, d'une action menée par le CRPF (organisation de réunions à destination des propriétaires forestiers pour les sensibiliser au risque incendie) financé sur les crédits DFCI (4882,50 € d'aide sur une dépense de 6975 €).



Érable victime de la suie, © dreamstime

Favoriser et accompagner le renouvellement des générations en agriculture

La préfiguration du nouveau guichet unique France Service Agriculture

La Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) prévoit la création en 2027 d'un guichet unique « France Services Agriculture ». Ce guichet, mis en place dans chaque département, visera à accueillir, conseiller et accompagner les jeunes ayant un projet d'installation, qu'il soit défini ou en émergence, ainsi que les futurs cédants. **Dans les 10 prochaines années, 8 000 à 9 000 exploitations vont changer de main en Hauts-de-France**, suite au départ en retraite des exploitants et il y a un réel enjeu à ce que des jeunes puissent s'installer et reprendre ces exploitations. A l'heure actuelle, nous avons 2 installations pour 3 départs à la retraite. L'objectif est d'accroître ce taux de renouvellement.

Les Hauts-de-France avaient déjà élargi dès 2018 le public accueilli et conseillé au sein de ses PAIT (Points d'accueil installation transmission). Forte de cette expérience, **la DRAAF a intégré le groupe de travail national** chargé de mener la préfiguration et la mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement. Ce groupe de travail s'est réuni à 12 reprises en 2025 suite à la publication de la LOSARGA et va poursuivre ses travaux sur 2026.

En parallèle, **une expérimentation va être menée** sur le premier semestre 2026. L'objectif de cette expérimentation est de capitaliser sur l'expérience acquise en Hauts-de-France dans l'accompagnement des porteurs de projet (émergence et futurs cédants), de concevoir des modalités d'accompagnement encore plus performantes et de nouveaux outils de pilotage et de suivi des parcours. L'État via la DRAAF financera cette expérimentation à hauteur de 30 k€.

Dès 2025, une progression a été constatée sur le nombre de porteurs de projet accompagnés avec une augmentation d'enveloppe de 20 k€ par rapport à 2024, dédiés aux PAIT, aux CEPPP et au stage collectif « 21 heures ».

Veiller à une juste répartition du foncier agricole

Le contrôle des structures et la SAFER ont tous deux pour objectifs de :

- **Réguler le marché du foncier agricole** afin de maintenir des prix raisonnables tant dans la reprise de fermages que dans l'achat de terres agricoles. La réussite de cet objectif est démontrée par la comparaison avec nos voisins européens du Bénélux, où le prix des terres agricoles est 4 à 6 fois supérieur au nôtre
- **Favoriser l'installation** et la consolidation des exploitations de taille petite à moyenne
- Maintenir **une agriculture diversifiée**, riche en emplois et génératrice de valeur ajoutée
- **Limiter la concentration** des exploitations et les agrandissements excessifs

La DRAAF assure le suivi de l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter effectuée par les DDT(M) et la signature des arrêtés correspondants (1620 autorisations délivrées en 2025). Elle valide, en tant que Commissaire du gouvernement les différentes opérations menées par la SAFER (acquisitions amiables, préemptions, rétrocessions, intermédiations locatives...).

En 2025, un renforcement des contrôles de la DRAAF comparant les surfaces déclarées en vue de la perception des aides de la PAC et les autorisations d'exploiter a abouti à des mises en demeure pour régularisation voire à des mises en demeure de cessation d'exploiter.

De même des contrôles ont été menés par la SAFER pour vérifier la bonne application de la loi Sempastous visant à réguler la prise de contrôle de foncier agricole via la prise de participation majoritaire dans des sociétés agricoles. 4 opérations sociétaires non déclarées ont ainsi fait l'objet de mises en demeure pour absence de déclaration ou de demande d'autorisation.



Réunion conjointe de la CRFB et du CPSC

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) et le Comité Paritaire Sylvio-Cynégétique (CPSC) se sont réunis le 11 juin 2026 pour aborder les enjeux forestiers et cynégétiques en Hauts-de-France.

CRFB :

- Bilan des aides (plan de relance et France 2030), de la situation sanitaire des forêts, et des surfaces reconstituées dans les forêts publiques.
- Présentation des études sur la forêt de Chantilly et des évolutions réglementaires : nouveau Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) et mise à jour de l'arrêté sur les matériels forestiers de reproduction (MFR).
- Analyse de la part du bois énergie dans la récolte régionale et de la seconde transformation.

CPSC :

- Évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique et des outils de mesure des dégâts causés par le grand gibier pour aller dans le sens de constats partagés entre forestiers et chasseurs.
- Création d'un groupe de travail pour accompagner les départements du Nord, Pas-de-Calais et Somme dans la collecte de données et l'identification des massifs à enjeux.

Travaux de la cellule Biomasse

La cellule Biomasse de la DRAAF a travaillé avec ses partenaires sur un diagnostic de la consommation et des ressources en biomasse. Il fait apparaître une disponibilité des bois en forêt, mais avec des difficultés de mobilisation et des risques climatiques à long terme. Face à ces résultats, elle **recommande de diversifier les sources** (déchets bois, plaquettes bocagères, ressources agricoles).

Sur cette base, la cellule rend régulièrement des avis sur les projets de chaudières biomasse sollicitant des fonds publics.

Accompagner la structuration des filières agricoles et agro-alimentaires de l'amont à l'aval

En 2025, la DRAAF Hauts de France s'est particulièrement mobilisée sur l'accompagnement aux projets de structurations de filières, ou d'innovation en faveur du développement durable dans les entreprises du secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAI), la DRAAF Hauts-de-France a lancé l'appel à projet « Actions collectives » visant à accompagner les PME agro-alimentaires dans les investissements immatériels afin d'optimiser leurs performances industrielles. **Quatre dossiers vont être soutenus pour un montant total de 41 897 €.**

La DRAAF s'est également impliquée dans l'accompagnement des projets de structuration de filières dans le cadre de l'Appel à projet FranceAgriMer « Projets territoriaux ».

Deux dossiers ont été lauréats, avec des projets de création :

- ➔ d'une salle de découpe multi-espèces adossée à l'abattoir de Fruges, afin de soutenir la filière viande en circuit court et de préserver les prairies bocagères,
- ➔ d'une filière de production de flocons d'avoine issus des Hauts de France.

Par ailleurs, il faut souligner le dynamisme des entreprises de l'agroalimentaire en Hauts de France. 19 projets d'investissement ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets Résilience et Capacité Alimentaire de BPI France malgré un contexte politique et géopolitique incertain.

Explorer le futur des filières agricoles des Hauts-de-France

Financée par le Programme ministériel d'études et de recherche du CEP (ministère de l'Agriculture et FranceAgriMer), une étude prospective sur la filière des légumes d'industrie en Hauts-de-France a été lancée par la DRAAF pour anticiper les impacts du changement climatique, les contraintes d'irrigation et l'évolution des pratiques agricoles et du marché.

Première région française productrice de légumes appertisés et surgelés, les Hauts-de-France cherchent à sécuriser l'avenir de cette filière en identifiant des leviers d'adaptation : diversification des cultures, innovations agronomiques et attractivité du métier pour les producteurs.

L'étude s'est déroulée d'octobre 2024 à décembre 2025, sous la supervision d'un comité de pilotage (MAASA, DRAAF, Chambre d'agriculture, INRAE, Agrosphère, Région, etc.) et d'un groupe de vingt acteurs de la filière (producteurs, industriels comme Bonduelle ou Triniture, distributeurs, organisations professionnelles, collectivités).

Ses objectifs : dresser un diagnostic de la filière, élaborer des scénarios d'évolution et formuler des recommandations concertées.

Les résultats, prochainement publiés sur les sites du MAASA et de la DRAAF, alimenteront un plan d'action collectif destiné à pérenniser la production régionale et son tissu industriel.



4 - FranceAgriMer : un acteur clé pour accompagner et réguler les filières agricoles et agroalimentaires de la région

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est chargé de coordonner les politiques agricoles et agroalimentaires en France. Il accompagne les professionnels dans leurs initiatives économiques et garantit une veille sur les évolutions des différentes filières agricoles. Ses services territoriaux (ST), rattachés aux DRAAF, jouent un rôle crucial en assurant des missions de contrôle, d'évaluation et d'accompagnement au niveau régional. Ils permettent une mise en œuvre adaptée des politiques publiques au plus près des réalités locales, notamment dans le cadre du suivi des récoltes et des productions, des programmes opérationnels et des actions de prévention.

Depuis la fermeture du service territorial d'Ile-de-France (IdF) le 01/01/2025, le service territorial des Hauts-de-France (HdF) assure l'intégralité des missions pour les régions HdF et IdF (sauf pour l'animation du comité régional grandes cultures qui reste de la responsabilité de la DRIAAF en IdF).

Contrôles effectués par le ST FranceAgriMer en 2025 en Ile-de-France et Hauts-de-France

Filière Elevage

- ➡ 86 contrôles PCM (plan de contrôle en matière de classement des carcasses),
- ➡ 52 contrôles d'agrément des classificateurs.

Filière Fruits et Légumes

- ➡ 320 contrôles de non-récolte et 50 de retraits (principalement sur les endives en Hauts-de-France),
- ➡ 6 contrôles sur les programmes opérationnels, 14 contrôles sur le programme «Fruits et lait à la récré».

Filière Vin

- ➡ 22 contrôles liés aux investissements.

Filière Promotion générique

- ➡ 26 contrôles concernant le financement des campagnes d'information et promotion des produits agricoles.

Divers

- ➡ 10 contrôles concernant l'équarrissage, 8 contrôles concernant la filière houblon

Accompagnement de la filière céréales pour la moisson 2025 via un suivi statistique au plus près du terrain

Avec la fermeture du Service Territorial de FranceAgriMer d'Ile-de-France au 1er janvier 2025, le ST Hauts-de-France a repris l'ensemble des missions statistiques afférentes à ce nouveau périmètre géographique.

Les données statistiques que compile le ST Hauts-de-France comprennent notamment les estimations de production, ainsi que les informations chiffrées et géographiques sur l'avancement effectif de la collecte. Elles sont présentées lors du Comité régional Grandes cultures, comité animé par le ST FranceAgriMer qui se tient en juin et novembre de chaque année et qui rassemble les différents maillons des filières et les services de l'État

En savoir plus : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/comite-regional-des-grandes-cultures-r496.html>

Pour la cinquième année consécutive, le STFAM, en lien avec la préfecture de zone de défense et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), a également assuré un suivi de l'avancement des moissons en vue de la prévention des feux de moissons.

Les principaux résultats montrent :

- ➡ 510 feux recensés (contre 284 en 2024), correspondant à 360 ha brûlés contre 142 ha en 2024. Les feux sont répartis en 64% de feux de moissons (275 ha) pour 33 % de feux de végétations et 3% de feux de forêt.
- ➡ Aucune victime et aucune destruction de bien immobilier n'est à déplorer.



Un aval est susceptible d'être accordé par FranceAgriMer aux billets à ordre souscrits par les collecteurs de céréales auprès des établissements de crédit, en vue de financer l'achat de céréales aux producteurs. Ce mécanisme a pour objet de permettre le respect du paiement comptant aux agriculteurs des céréales livrées.



En 2025, 25 collecteurs (coopératives ou négoce) ont été avalisés par le STFAM des Hauts-de-France.

Sur la campagne 2024-2025 :

- ➡ 211 demandes correspondants à 988 billets déposées et instruites.
- ➡ Montant maximum d'encours atteint en novembre : 296 M€ (dont 283 M€ pour les billets Hauts-de-France).

5 – Une alimentation saine et de qualité pour tous

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) poursuivent leur développement en Hauts-de-France et l'année 2025 a été riche : reconnaissance officielle de niveau 2, soutien financier des PAT via la planification écologique et mise en place de nouveaux dispositifs à destination des PAT.

À ce jour, les Hauts-de-France comptent **35 PAT labellisés, 21 de niveau 2 et 14 de niveau 1**, témoignant d'une dynamique territoriale forte, illustrée sur la carte ci-dessous.

Avec une enveloppe de **800 000 euros**, l'appel à candidatures lancé **dans le cadre de la planification écologique** et du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions a permis de retenir 9 territoires pour le **"Soutien à la structuration des PAT de niveau 2"**. L'objectif a été de financer les actions des PAT les plus aboutis.

Voici quelques exemples d'actions financées :

- accompagnement de la restauration collective vers les objectifs de la loi EGALIM via la rédaction de marchés publics, cours de cuisines,
- formation des élus,
- facilitation par amorçage d'une solution logistique des circuits courts alimentaires
- mise à disposition de points de vente ou de dépôts mutualisés pour les acteurs des circuits courts,
- prévention du gaspillage alimentaire et formation à l'éducation alimentaire du personnel en contact des enfants-convives.

Plus d'informations sur les lauréats via le lien suivant :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/resultats-de-l-appel-a-candidatures-soutien-a-la-structuration-des-pat-niveau-2-a4905.html>

L'année 2025 a également été marquée par le lancement de nouveaux accompagnements à destination des PAT :

Le renouvellement de l'appel à manifestation d'intérêt **« Solidarités Alimentaires »**, en partenariat avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté et la DREETS pour soutenir les solidarités alimentaires locales pendant 2 ans. Les cinq PAT lauréats ont reçu des financements permettant de recruter un chargé de mission dédié à la lutte contre la précarité alimentaire et bénéficient d'un accompagnement dispensé par des acteurs experts, avec pour finalité de garantir un accès digne à une alimentation de qualité.

Un travail de suivi-évaluation inédit a été mené afin d'analyser les effets concrets de la première édition de ce dispositif (2022-2024).

Plus d'informations sur les lauréats via le lien suivant :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/resultats-de-l-appel-a-candidatures-soutien-a-la-structuration-des-pat-niveau-2-a4905.html>

Le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt **« Dispositif d'accompagnement et de montée en compétences sur la Gouvernance des PAT »** pour aller vers un modèle plus efficace, évolutif et pérenne. Les cinq territoires lauréats suivent un parcours sur 2 ans, alternant : temps collectifs de formation, de renforcement des connaissances et des acquis et des

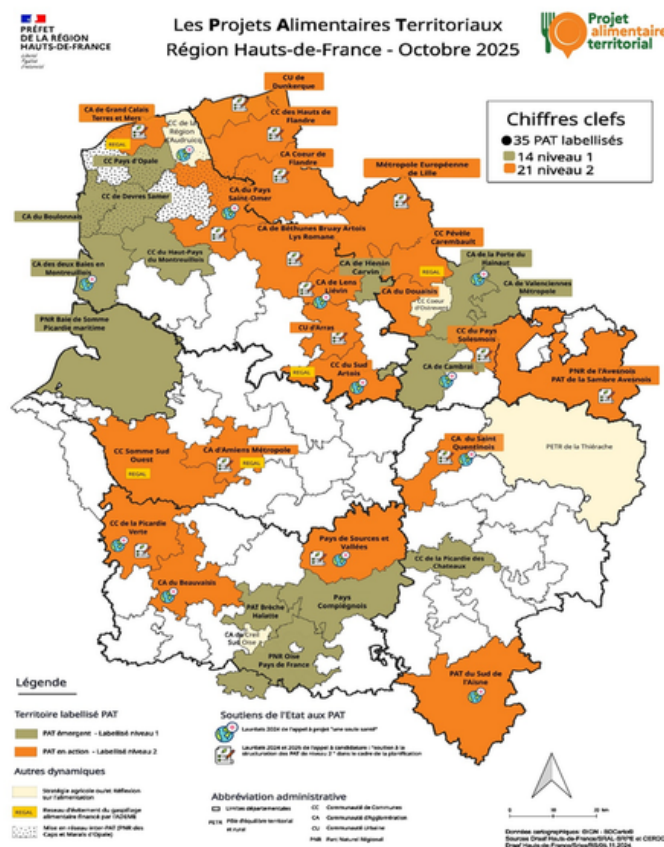
temps d'appui individuel, adaptés aux besoins de chaque équipe afin d'accompagner leur avancée vers la mise en œuvre de ces acquis sur leur territoire.

Informations complètes sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/les-accompagnements-des-projets-alimentaires-de-territoire-pat-en-hauts-de-a4828.html>

L'accompagnement de 13 projets lauréats de l'appel à projets **« une seule santé »** lancé en 2024 avec l'ARS et l'ADEME, visant à renforcer l'approche systémique de l'alimentation à la croisée de l'agriculture, la santé publique, l'environnement.

Informations complètes sur le site de la DRAAF : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/resultats-de-l-appel-a-projets-une-seule-sante-2024-a4710.html>



Enfin, la **restauration collective** constitue un axe de travail majeur en lien avec le respect des exigences des lois EGALIM et Climat et Résilience : **montée en gamme des approvisionnements** (atteindre > 50% de produits durables et de qualité dont >20% de produits issus de l'agriculture biologique), lutte contre le gaspillage alimentaire, **suppression du plastique**, diversification des sources de **protéines**.

Le déploiement de cette politique repose sur des actions de partenariats avec le financement de création de groupements de commandes, le déploiement du programme Lait et Fruit à l'école, de la sensibilisation et de la communication (webinaires, courriers, newsletters, déploiement de services civiques au sein des PAT).



6 – Former à plus de 200 métiers les actifs de demain



L'enseignement agricole en
Hauts-de-France en 2024

12 455 élèves
5 795 apprentis
60 établissements

L'enseignement agricole des Hauts de France est un système éducatif complet qui assure l'accueil et la formation des élèves, apprentis, stagiaires et étudiants de la 4^{ème} au diplômes d'ingénieurs. Cette mission publique est placée, par délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sous l'autorité du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt qui exerce l'autorité académique de l'enseignement agricole.

Depuis mars 2021, M. Björn DESMET est le « recteur vert » de la région. Les différentes lois de décentralisation ont confié au Conseil Régional la propriété des établissements. A ce titre, en concertation avec le DRAAF, le conseil régional organise les investissements nécessaires à une formation de qualité des jeunes de la région. Il partage également, avec Pôle Emploi et les OPCO (Opérateurs de Compétences) la compétence sur l'offres de formation Professionnelle continue.

60 établissements bien répartis dans toute la région



Carte des établissements de l'enseignement agricole en 2025

3 voies de formation
60 établissements
59 sites d'apprentissage

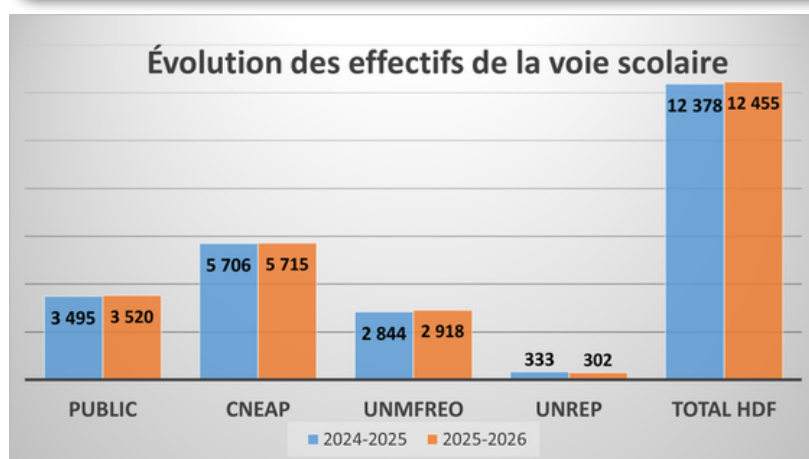
Grâce aux 60 établissements qui couvrent l'ensemble des territoires, l'enseignement agricole propose des formations dans les domaines de la production agricole, mais aussi :

- L'agroalimentaire ;
- Les travaux d'aménagement paysager ;
- La protection et la gestion de l'environnement ;
- La gestion des ressources naturelles ;
- Les activités hippiques ;
- La commercialisation ;
- Les services et l'animation des territoires





L'enseignement agricole des Hauts-de-France : un dispositif dynamique et attractif



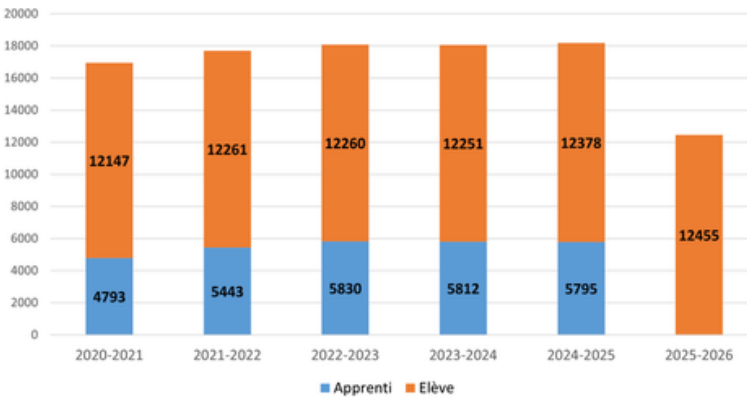
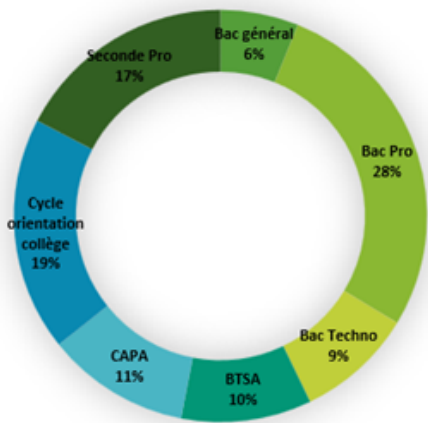
Malgré le contexte de baisse démographique en région, l'enseignement agricole régional enregistre une augmentation de 1 % de ses effectifs sur la voie scolaire à la rentrée scolaire 2025-2026 pour un total de 12 455 élèves inscrits.



Le 2ème cycle professionnel représente près de 51 % des effectifs élèves. Le 2ème cycle général et technologique vient en 2ème rang avec un taux de 22 %.

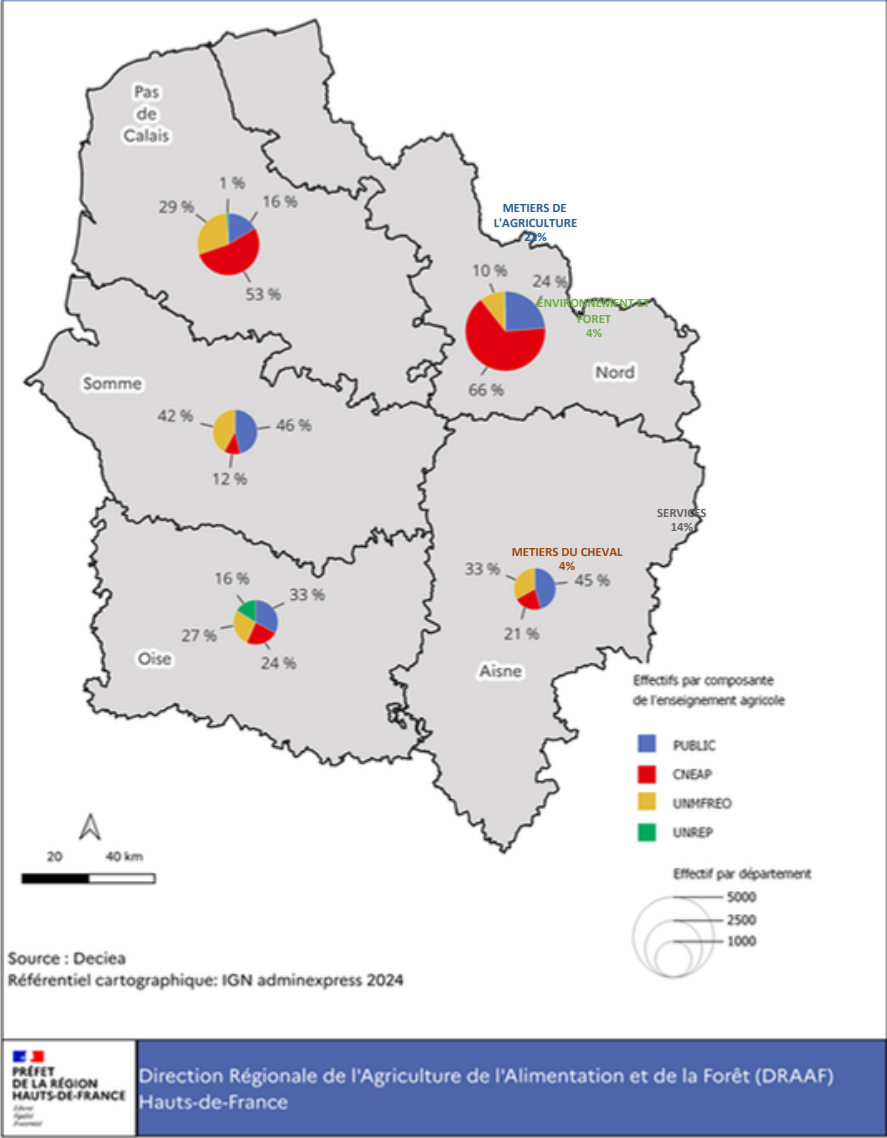
Cette évolution des effectifs en voie scolaire s'inscrit également dans un contexte de stabilité de l'apprentissage en région avec toujours près de 6000 apprentis dans l'enseignement agricole régional. (Cf graphe ci-dessous)

EFFECTIFS SCOLAIRES PAR FILIERES



Enquête SIFA de janvier 2026 : effectifs d'apprentis observés en décembre 2025

Répartition des effectifs de la formation initiale (voie scolaire) par département et par composante de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2025-2026.



Le regain d'intérêt pour les métiers de la nature et du vivant, le cadre de vie des établissements agricoles, leur taille humaine et la qualité du suivi éducatif de l'élève, semblent toujours être les marqueurs de cette évolution.

La DRAAF, a engagé plusieurs actions pour favoriser ce recrutement avec notamment :

- La mise en place de la déclinaison régionale de la campagne de communication nationale sur les métiers du vivant en s'appuyant sur la mise en place d'une plateforme régionale alimentée par des contenus vidéo.
- Le pilotage en collaboration avec les lycées agricoles publics et privés de la région de 9 étapes du bus de l'aventure du vivant dans le Nord, l'Oise et le Pas-de-Calais au mois de juin et au mois d'octobre 2025. Plus de 3500 personnes dont 1500 collégiens ont pu visiter cet espace interactif et ludique visant à présenter l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare.

Au titre de l'année 2025, l'enseignement agricole régional s'est fortement mobilisé autour du Pacte pour le renouvellement des générations en agriculture en étant notamment force de propositions sur l'attractivité des métiers de l'agriculture et la formation des jeunes et des agriculteurs.



Compte Facebook © de l'enseignement agricole Hauts-de-France et image du bus de l'aventure du vivant 2025

Des établissements inscrits dans leurs territoires qui s'appuient sur des supports techniques pour la pédagogie et la mise en pratique des enseignements théoriques

12 exploitations agricoles réparties sur l'ensemble des 5 départements de la région Hauts-de-France, sont rattachées aux lycées agricoles auxquelles s'ajoute deux outils de transformation : une fromagerie, une micro-brasserie et un atelier de découpe (viande). Toutes ces exploitations ont un point de vente directe de leurs produits (et même un drive fermier pour le Lycée de Lomme (59)).

Ces exploitations agricoles fonctionnent comme des exploitations classiques de la région avec une conduite à dominante agro-écologique. A ce titre, 100 % des exploitations agricoles sont ou seront sous signe de qualité ou d'origine (SIQO) ou certifiées HVE, AB d'ici 2025. Elles présentent des orientations technico-économiques diversifiées, à l'image de celles de la région. Tous les types d'élevage sont représentés (bovins, ovins, volailles, poissons...) et la grande majorité des grandes cultures.

Bien implantées dans les réseaux locaux, elles mènent des projets et tissent des partenariats techniques notamment avec les collectivités, les chambres d'agriculture, les fédérations de chasse et de protection de la nature, les associations (CPIE, GON...).

D'autres types de structures à visée pédagogique sont également présentes dans certains établissements qui proposent des formations spécialisées : écuries et centre équestre, élevage canin, plateau technique engazonné, bassins de pisciculture...



Des résultats 2025 encore très satisfaisants aux examens de l'enseignement agricole de la région Hauts-de-France

En région, les résultats du baccalauréat général passé dans les établissements de l'enseignement agricole sont toujours excellents (98,83%) et sont encore supérieurs au taux national (91,80%).

Pour les filières de l'enseignement agricole régional, comparativement à la session 2024, les filières bac professionnel et bac technologique ont obtenu de meilleurs résultats.

Le taux de réussite est de 82,10% pour les brevets de technicien supérieur, 97,36 % pour le baccalauréat professionnel.

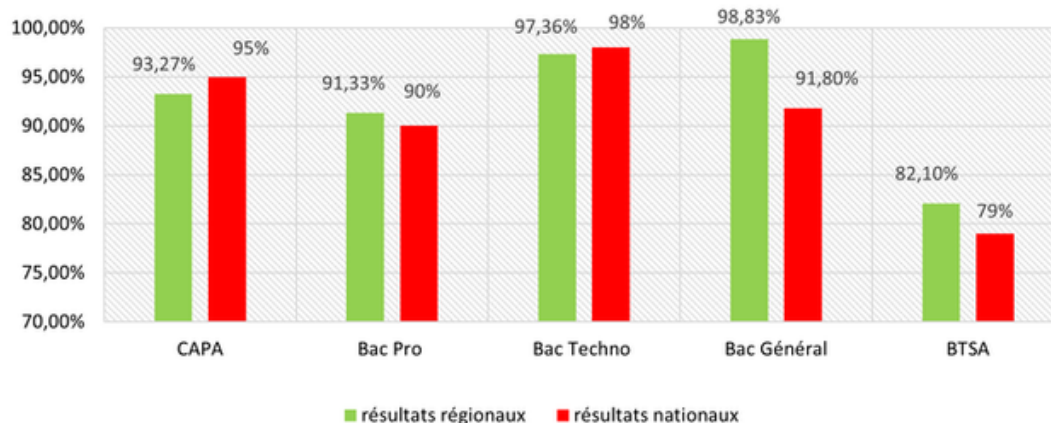
Pour le bac général, le taux de réussite pour la région Hauts-de-France est de 98,83%.

Cette qualité de l'enseignement est l'expression de la qualité de l'investissement des équipes de l'enseignement agricole de la région Hauts-de-France

Filière	Région Hauts-de- France		Nationaux	
	Taux de réussite 2025	Rappel taux réussite juin 2024	Taux de réussite 2025	Rappel taux réussite juin 2024
Bac Pro	91,33%	86,70%	90%	88,40%
Bac Techno	97,36%	97,00%	98%	97,30%
BTSa	82,10%	79,90%	79%	77,40%
CAPa	93,27%	95,40%	95%	95,30%
Bac général	98,83%	99,70%	91,80%	96,10%

Tableau récapitulatif des taux de réussite aux examens des apprenants de l'enseignement agricole en Hauts-de-France par diplôme - données DRAAF examens 2024 et 2025





Graphique comparatif des taux de réussite aux examens des apprenants de l'enseignement agricole en Hauts-de-France et en France - données DRAAF et DGER examens 2025

Un programme régional «Enseigner et Produire Autrement 2»

Une déclinaison opérationnelle des politiques publiques, agricoles et éducatives en région Hauts-de-France

Les plans « Enseigner à produire autrement » sont des composantes essentielles du projet agro-écologique pour la France et ont pour objectif de mettre en résonance ces enjeux avec les missions de l'enseignement agricole. Le programme régional EPA2 de la région Hauts de France s'attache à parler de transitions au pluriel, au-delà de l'agro-écologie, pour englober la transition alimentaire, énergétique, écologique, sociale, éducative, etc...

invite plus largement à un questionnement sur les enjeux sociétaux, les conséquences pour les systèmes de productions et pour l'appareil de formation. «Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agro-écologie», dit EPA2, place explicitement les apprenants au centre de la démarche pour leur permettre de construire et de développer leurs compétences socio-professionnelles et citoyennes.

3 priorités régionales définies par le DRAAF pour l'enseignement agricole

Priorité à l'action éducative et à la réussite scolaire

Pour aborder les transitions, les compétences humaines sont aussi importantes que l'expertise technique. Les transitions nécessitent une autre façon d'agir et de penser. Pour y parvenir, il est indispensable de permettre aux jeunes une ouverture vers le monde extérieur par l'implication dans des projets sociaux, artistiques et culturels mais aussi dans des projets de mobilité ou de coopération internationale. Les jeunes doivent être en mesure de devenir de véritables acteurs de l'animation et du développement du territoire. Il faut encourager et valoriser leur engagement et leur initiative.

Priorité à l'action collective et territorialisée

Les établissements se doivent d'accorder une attention particulière aux initiatives de leur environnement local qui sont le fait de collectifs d'agriculteurs ou d'autres professionnels en transition vers l'agroécologie. L'importance accordée par les institutions aux démarches collectives place en effet au rang de priorité forte l'accompagnement de ces collectifs, que ce soit par des actions de formations et/ou d'expérimentation ou un engagement de l'établissement lui-même dans le collectif.

Priorité à l'action en faveur du développement durable

Les projets des établissements répondent aux enjeux importants du plan régional qui interrogent la durabilité des systèmes agricoles, mais aussi les interactions entre les acteurs de la chaîne alimentaire :

- L'engagement dans les stratégies alimentaires territoriales locales, tout particulièrement lorsqu'elles s'inscrivent dans un projet alimentaire territorial (PAT), dont les établissements peuvent non seulement être des acteurs importants, mais aussi prétendre à les animer ;
- La mobilisation pour le maintien d'élevages résilients, valorisant les prairies permanentes par l'appropriation des méthodes/démarches qui se fondent sur une exploitation optimale de la diversité des espèces prairiales qui caractérise ces prairies.



7 - Protéger nos citoyens, notre environnement, nos frontières

Gestion des crises sanitaires en santé animale

Le service régional de l'alimentation (SRAL) accompagne les DDPP dans la mise en place de plans d'urgence destinés à réagir rapidement en cas de détection de maladie de catégorie A : influenza aviaire, pestes porcines, fièvre aphteuse...

En 2025, le SRAL a poursuivi son travail de préparation à la gestion de peste porcine africaine, maladie présente dans certains pays limitrophes (Italie, Allemagne, Espagne). Le service est également venu en appui aux DDPP dans le cadre de la gestion des foyers d'influenza aviaire. Dans le contexte de l'apparition de foyers de dermatose nodulaire contagieuse dans plusieurs régions françaises, le SRAL s'est assuré, en collaboration avec les groupements d'éleveurs et les services de l'État, de l'information des exploitants de la région sur les mesures de prévention à mettre en place afin de limiter le risque d'introduction de la maladie.

À cet effet, un comité régional d'orientation de la politique sanitaire Animale et végétale (CROPSAV) réunissant les différents partenaires des filières animales, s'est tenu en octobre afin d'évoquer la situation de la France.



Vaccination d'un bovin - crédits photo MAASA

Les maladies de catégorie A sont définies par le règlement européen « loi santé animale » comme des maladies normalement absentes de l'Union européenne et à éradication immédiate.

Protection animale

En 2025, le SRAL Hauts-de-France a piloté un appel à projets régional visant à soutenir les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la gestion des chats errants.

Les subventions attribuées visent principalement à financer les stérilisations et identifications de ces animaux. Sur la région, dix communes et EPCI ont été sélectionnés pour un financement de près de 150 000 €, permettant la prise en charge de plus de 1 000 chats errants.

Le SRAL s'assure également, pour le compte des DDPP de la région, du respect de la réglementation en

matière d'utilisation d'animaux à des fins scientifiques, au titre de la protection animale. Dans ce cadre, il instruit les demandes d'autorisation de ces établissements et contrôle périodiquement le respect de la réglementation en matière de bien-être animal.

Le SRAL contrôle également, pour les 5 départements de la région, la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire aussi bien auprès des groupements agréés que des vétérinaires en exercice libéral. En 2025, douze inspections d'établissements vétérinaires exerçant en activité canine, équine ou dans les deux activités, ont été réalisées.

Contrôle des denrées alimentaires

Le SRAL assure le suivi de la délégation des contrôles officiels en remise directe (restaurant, métiers de bouche, GMS, marchés). Pour la région Hauts-de-France, la convention signée avec le délégataire, Merieux Silliker SA, prévoit la réalisation de plus de 5000 contrôles en 2025.

À l'échelle régionale, la DRAAF coordonne la mise en place des plans de surveillance et de contrôle de la région, dont une partie est déléguée au Laboratoire Départemental d'Analyses de l'Aisne. Ces plans visent à surveiller la contamination biologique, chimique ou physique de la chaîne alimentaire.

Au niveau régional, 3500 prélèvements dont 1350 délégués sont prévus en 2025.

La réforme de la police sanitaire unique, décidée en 2022, rassemble sous un pilotage unique la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments, sous l'égide du MAASA. Cette nouvelle organisation vise à faciliter la gestion des crises sanitaires. Elle permet également le renforcement du nombre de contrôles grâce au recours à des délégataires.



Contrôle de la filière des sous-produits animaux

Avec plus de 150 unités en fonctionnement, le développement des méthaniseurs agricoles est en plein essor dans les Hauts-de France. Le SRAL participe, par le biais des contrôles effectués pour le compte de certaines DDPP en matière de sous-produits animaux, à l'instruction des demandes et aux

contrôles de ces installations. En matière de sous-produits animaux, le service instruit également les demandes d'activité de l'usine d'insectes situées dans le département de la Somme et contrôle l'activité de la société d'équarrissage située dans l'Aisne.

Contrôle des pratiques agricoles (intrants, biocontrôle)

En 2025, le SRAL a réalisé 393 **inspections sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les exploitations agricoles (+25%)**. Ces contrôles ont pour vocation de vérifier les conditions d'utilisation et d'application des produits phytosanitaires dans les exploitants agricoles.

45% des contrôles réalisés ont été non conformes pour la campagne 2025. Les non conformités principales sont la présence de Produits phytopharmaceutiques non Utilisables (PPNU) (notamment des produits ne disposant plus d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)) ainsi que les conditions d'utilisation des produits (respect des dosages et usages prévus par l'autorisation de mise sur le marché).

Ces inspections ont été complétées par la réalisation de 60 **prélèvements** de végétaux pour **vérifier l'absence de résidus de pesticides**.

Le SRAL a également réalisé **101 prélèvements** pour les autres contaminants notamment de type métaux lourds sur des zones spécifiques de la région dont les productions sont régies par des arrêtés préfectoraux.

Outre les contrôles en exploitation agricole, des contrôles sont aussi réalisés chez d'autres professionnels qui utilisent / distribuent ou conseillent des produits phytopharmaceutiques (chez des entreprises de distribution, des collectivités, golfs, entreprises de travaux agricoles). Ces contrôles ont pour objectif de vérifier les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques hors des exploitations agricoles. L'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur les espaces recevant du public (Collectivités, golf, stades...) sont régies par la Loi Labbé mise en place en 2017 et qui vise à restreindre progressivement les utilisations de produits phytopharmaceutiques pour ces usages. Les utilisations en zone non agricoles sont toutefois encore largement déviantes et ne prennent pas ou peu en compte cette loi (100% des contrôles non conformes en zone non agricole).

Les différentes stratégies Écophyto visent également à promouvoir la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par la mise en place d'actions.

Dans le cadre de la politique de sécurité sanitaire « de la fourche à la fourchette » et en appui du plan Écophyto, la DRAAF assure le contrôle de la production végétale. Les contrôles portent sur l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), couramment appelés pesticides, et les bonnes pratiques d'hygiène dans les exploitations agricoles et sur les contaminants dans les végétaux. Un ciblage d'une partie de ces inspections est fait sur les zones de captage prioritaire et le long de la frontière.

Le suivi des données de ventes de PPP à l'échelle régionale dans le cadre de la déclinaison du plan Écophyto 2030 et qui sont déclarées chaque année par les distributeurs au titre de redevance pour pollution diffuse (RPD) font apparaître les points suivants :

- les achats de PPP sont **de l'ordre de 8 348 T en moyenne depuis 2015** tous usages confondus (Usage Agricole, usage Non Agricole, Bio, Traitement de Semence) avec des fluctuations annuelles marquées. Ces dernières sont liées aux effets climatiques, à la pression parasitaire et aux comportements de stockage/déstockage ;
- Pour les usages agricoles, la QSA (quantité de substances actives) diminue de 0,7 % en moyenne triennale entre 2022-2024 et 2015-2017. En 2025, les herbicides restent les PPP les plus utilisés en usage agricole (66 % de la QSA agricole) ; en raison du retrait de certaines molécules conventionnelles, les substances de biocontrôle ne cessent de progresser depuis 2015. Elles ont été multipliées par 4,1 entre 2015 et 2024 (notons cependant une diminution ces dernières années) ;
- Une baisse continue des ventes des substances les plus dangereuses** (CMR : cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, avérées, présumées ou suspectées). Entre les périodes 2015-2017 et 2022-2024 la QSA CMR a diminué de 51 %.

Écophyto

Le plan national Écophyto II+ a pris fin en 2024. La Stratégie Écophyto 2030 constitue ainsi la nouvelle feuille de route nationale. Elle réaffirme l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux des PPP à l'horizon 2030 par rapport à la moyenne triennale 2011-2013, tout en confortant la souveraineté alimentaire de la France. Cet objectif s'inscrit dans le cadre des engagements européens et internationaux

pour la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.



Nouveautés et changements :

➡ **Nouvel indicateur** : L'indicateur de Risque Harmonisé 1 (HRI1), européen, remplace le **NODU** (Nombre de Doses Unités) pour mesurer les progrès. Il prend en compte non seulement les quantités, mais aussi le niveau de risque réel pour la santé et l'environnement des substances utilisées et permet une cohérence européenne.

➡ **Principe clé** : « Pas d'interdiction sans solution ». La stratégie vise à accompagner les agriculteurs dans la transition, en leur proposant des alternatives efficaces aux pesticides.

Un **bilan des principales actions** mises en place pour la période 2022-2023 en région est accessible en ligne :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/bilan-2022-2023-de-la-feuille-route-regionale-ecophyto-ii-a4494.html>

Le diagnostic territorialisé pour la stratégie Écophyto 2030 est finalisé et sera présenté en Commission Agroécologie le 6 février 2026.

Surveillance des territoires

La DRAAF effectue de nombreuses inspections sur l'ensemble du territoire pour empêcher l'installation ou le développement d'organismes nuisibles réglementés ou émergents sur nos territoires (bactérie, virus, champignons ou encore insectes). Ces inspections consistent en la réalisation d'inspections visuelles, de prélèvements et/ou de piégeages. En 2025, c'est **près de 1 800 actions de ce type** qui ont été menées dans les Hauts-de-France et dans toutes les filières agricoles de la région par les inspecteurs du SRAL et de la FREDON.

En plus de ces inspections préventives, la DRAAF fait également appliquer des mesures de lutte pour les zones aujourd'hui contaminées par des organismes nuisibles aux végétaux installés sur le territoire : **une cinquantaine de foyers « Globodera »** (minuscule ver vivant dans le sol : nématode) en filière pomme de terre dont six nouveaux en 2025 ; deux foyers historiques « Meloidogyne » (nématode) en filière culture légumières, ainsi que trois foyers de jaunisse de

la vigne « Flavescence dorée » en filière Champagne dans l'Aisne. À noter que le foyer de flavescence dorée, maladie extrêmement difficile à éradiquer, prend de plus en plus d'ampleur avec l'apparition deux nouveaux foyers dans l'Aisne. Toutefois l'un des précédents foyers limitrophe avec l'Île de France est désormais éradiqué. Cela montre toutefois que les mesures de lutte et la mobilisation des viticulteurs permettent le recul de la maladie.

Concernant les pollinisateurs, un suivi des mortalités massives des abeilles est réalisé afin d'évaluer les risques présents pour la filière apicole, tant du point de vue sanitaire que des facteurs environnementaux (et notamment phytosanitaires). Ce suivi appuyé par les vétérinaires sanitaires et les DDPP, a permis de vérifier l'état de 35 ruchers affectés par des troubles sur la région pour la campagne 2025. Des actions sont également mises en place afin de sensibiliser les populations ainsi que les exploitants sur l'intérêt de la préservation des pollinisateurs.

Le réseau de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

La surveillance biologique du territoire est une action essentielle pour permettre une protection adaptée et proportionnée des cultures. En lien avec Ecophyto, l'objectif des bulletins de santé du végétal est de fournir un état sanitaire des cultures, une évaluation du risque phytosanitaire et des messages réglementaires, sans préconiser de produits phytosanitaires.

En 2025, **173 bulletins de santé du végétal (BSV) ont été rédigés autour de sept éditions** représentant les grandes filières de la région : BSV Arboriculture fruitière (26 éditions), le BSV Grandes Cultures (50 éditions), le BSV Jardins espaces verts et infrastructures EVI (7 éditions), BSV Cultures Légumières (30 éditions), BSV Lin fibre (16 co-éditions avec la Normandie) et le BSV Pomme-De-Terre (30 éditions). Cette année une filière supplémentaire a été éditée : un BSV Fruits rouges (14 bulletins édités au cours de la saison).

Les partenaires habituels du réseau restent bien impliqués dans chaque filière. On note malgré tout un nombre d'observateurs (et de parcelles) parfois insuffisant pour certaines cultures. Les différents réseaux d'observations regroupent **97 structures partenaires** représentant l'ensemble des filières suivies (coopératives et négoce agricoles, industries agro-alimentaires, structures de conseil agricole, enseignement, agriculteurs...), dont notamment une trentaine d'exploitants agricoles et 4 syndicats de producteurs.

En région Hauts-de-France, 630 parcelles fixes sont observées de façon hebdomadaire par environ 300 observateurs de terrain pendant la saison culturale, cela représente plus de 7000 observations par an.

Les bulletins sont diffusés chaque semaine par mail à plus de **12 200 abonnés**. L'ensemble des informations sont disponibles gratuitement en ligne sur les sites de la DRAAF et des Chambres d'Agricultures. Les bulletins sont également largement relayés par les partenaires du dispositif auprès de leurs clients ou de leurs adhérents. En parallèle, ils paraissent également dans la presse agricole régionale.

En savoir plus sur la surveillance biologique du territoire :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/surveillance-biologique-du-territoire-r10.html>



L'ensemble des végétaux ou produits végétaux destinés à être exportés hors de l'Union européenne doivent être accompagnés de certificats phytosanitaires émis par la DRAAF au sein du Service Régional de l'Alimentation, pour attester de l'absence d'organisme réglementé.

La nécessité d'un certificat à l'export va dépendre de la marchandise et des réglementations des pays tiers en matière d'import. Les certificats concernent les produits des Hauts-de-France de consommation : pomme de terre, semences, des produits végétaux transformés (farine ou amidon), fruits et légumes ou encore fleurs. D'autres produits sont également accompagnés d'un certificat à l'export comme des machines agricoles, des stores en bambous ou encore du mobilier de jardin. Cette année, le SRAL a par exemple certifié à l'export des camélias français pour un défilé DIOR à Londres.

En 2025, **7781 certificats ont été établis pour nos exportateurs à destination des pays hors Union Européenne** dont le quart vers les départements d'outre-mer du fait d'écosystèmes très différents de ceux européens. Les grandes destinations d'exportation sont vers l'Asie (Chine et Vietnam) et les pays frontaliers de l'UE (Serbie, Monténégro, Norvège...).

Version du 07/07/2023

PRÉSENTATION AU CONTRÔLE ET DEMANDE DE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE A L'EXPORTATION ELECTRONIQUE / E-PHYTO VEGETAUX - PRODUITS VEGETAUX - BOIS D'EMBALLAGE	
A retourner, <u>par mail</u> , au plus tard 48h avant le départ de la marchandise DRAAF / SRAL Hauts-de-France – Permanence Phytosanitaire, BP 11118, 59012 Lille cedex Tél. : 03 62 28 41 08 – Fax : 03 62 28 40 92 – Courriel : export-vegetaux-hdf@agriculture.gouv.fr	
Cadre réservé au demandeur : CERTIFICAT PRE-EXPORTATION ☐ CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE ☐	
Nom et coordonnées de l'établissement exportateur	
Numéro d'enregistrement au registre phytosanitaire :	
Contact (nom, prénom) :	
N° de téléphone :	
Référence TRACES NT (case 2 a) :	

Le Royaume-Uni, soumis à la certification phytosanitaire depuis le BREXIT (5% des certificats), est en négociation avec l'Union Européenne pour la mise en place d'une aire sanitaire et phytosanitaire commune permettant le retour de la libre circulation des marchandises (contrôles aux frontières réduits) entre le continent et les îles britanniques. Cela fait partie d'un accord plus large qui a été signé en mai entre l'UE et le Royaume Uni pour redensifier les relations, les termes « reset Brexit » ou « débexit » sont utilisés.

L'émission de certificats phytosanitaires peut s'accompagner d'inspections des lots exportés (575 réalisés en 2025, dont 420 spécifiquement sur des lots de pommes de terre) afin de garantir la qualité des exportations. Également en 2025, 15 établissements exportateurs ont été inspectés pour garantir notamment, la qualité de leur système de traçabilité.

Le passeport phytosanitaire

Le passeport phytosanitaire est le pendant infra-européen du certificat d'exportation : il permet d'attester la traçabilité de l'origine des végétaux mis en circulation par les opérateurs professionnels du végétal sur le territoire national et européen.

 Passeport Phytosanitaire /Plant Passport A <i>Vitis vinifera</i> B FR – BO99999 C 78373032 D FR	
--	--

MODÈLE STANDARD

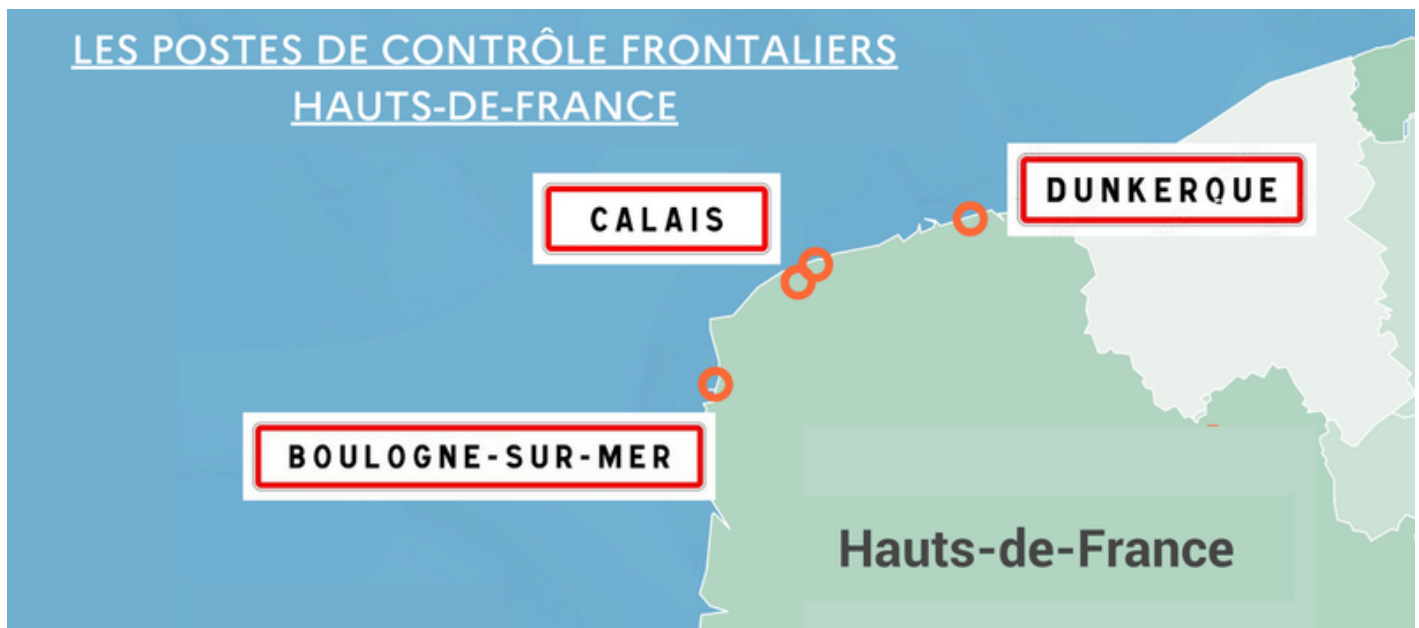
**MODÈLE ZONE
PROTÉGÉE**

 Passeport Phytosanitaire – ZP / Plant Passport – PZ <i>Erwinia amylovora</i> A <i>Pyrus communis</i> B FR – PL99999 C 78373032 DES 99-99/9999

La DRAAF Hauts-de-France avec son délégataire FREDON s'assurent à travers des contrôles annuels que les **81 établissements ayant l'obligation et l'autorisation d'apposer le passeport phytosanitaire** (étiquette identifiable avec le drapeau européen) respectent les réglementations liées à ce dispositif. Contrairement à la certification à l'export, ce sont les opérateurs qui assurent la traçabilité des végétaux via le passeport phytosanitaire. Aussi, **16 établissements revendeurs** sans obligation d'apposer le PP mais dont la traçabilité des végétaux commercialisés doit être conforme ont fait l'objet d'un contrôle par nos services.

L'objectif de ces contrôles, au même titre que la surveillance du territoire (SORE) ou l'export, est de **garantir la traçabilité des végétaux et de limiter l'introduction et la propagation des organismes nuisibles réglementés.**





Postes de contrôle frontaliers (PCF) du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) sont des services à compétence nationale relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA), rattachés à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et placés, en région Hauts-de-France, sous l'autorité administrative de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France.

Les SIVEP ont pour mission de mener à bien les contrôles officiels à l'importation en provenance des pays tiers, et notamment du Royaume-Uni. Il s'agit en particulier de :

- ➔ Protéger la santé du consommateur européen en prévenant l'introduction d'agents pathogènes via les denrées alimentaires importées ;
- ➔ Protéger la santé animale et les cheptels européens en prévenant l'introduction d'agents pathogènes pour les animaux ;
- ➔ Protéger la santé des cultures et des écosystèmes européens en prévenant l'introduction d'agents pathogènes pour les végétaux ;
- ➔ Dans le cas de l'Agriculture Biologique, garantir la loyauté des importations.

Ces contrôles effectués par les agents du ministère en charge de l'agriculture permettent ainsi de participer à notre souveraineté alimentaire et à garantir l'équité avec les filières agricoles et agro-alimentaires européennes, les marchandises étant ensuite libres de circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Les différentes missions qui incombent aux PCF/SIVEP sont réalisées par des inspecteurs sanitaires et phytosanitaires aux frontières et des vétérinaires officiels.

En région Hauts de France, 2 PCF/SIVEP sont présents, répartis sur 4 sites : dans les ports de Dunkerque, de Calais et de Boulogne-sur-Mer, mais aussi au Tunnel sous la Manche. Ils effectuent principalement les contrôles à l'import des marchandises en provenance du Royaume-Uni en 24H/24 et 7 jours/7. Le PCF/SIVEP de Dunkerque effectue également des contrôles sur les marchandises en provenance d'autres pays-tiers.

Des prélèvements sont effectués de manière aléatoire afin de s'assurer de la salubrité des marchandises qui entrent sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que de leur conformité aux règles européennes. Près de 8 000 prélèvements ont été effectués en 2025 dans les PCF/SIVEP des Hauts-de-France[h1] .

En 2025, ces 2 PCF/SIVEP ont contrôlé un total de plus de 125 000 envois, soit une stabilité par rapport à 2024 après une augmentation continue depuis leur création. Cela représente plus de la moitié des envois contrôlés en France par l'ensemble des PCF nationaux (métropolitains et ultra-marins).



Arrivée de conteneurs sur un porte-conteneurs au Terminal des Flandres (Grand Port Maritime de Dunkerque)



✓ La diversité au coeur de la communauté de travail :

Au 31 décembre 2025, les 2 SIVEP des Hauts de France comptaient 282 agents, répartis en 206 inspecteurs aux frontières, 54 vétérinaires et 22 agents assurant des fonctions supports et encadrement.

Cette communauté de travail se caractérise, de par son histoire, par des profils d'une grande diversité donnant lieu à une richesse indéniable en termes de ressources humaines, d'expériences et d'ouverture sur le monde.



Illustration d'un contrôle de cargaison à SIVEP Calais-port



TF1 a réalisé un reportage sur l'activité de contrôle des SIVEP Hauts-de-France que vous pouvez visionner au lien suivant : <https://youtu.be/oaop9YKmRcg>

✓ Le SIVEP de Dunkerque :

Le SIVEP de Dunkerque (ou Poste de contrôle frontalier (PCF)) du Grand Port Maritime de Dunkerque est intégré au sein du Point de Contact Unique à la Frontière (PCUF), projet majeur du plan de relance en Hauts-de-France, et inauguré en décembre 2023. Le site accueille ainsi trois services, dont deux pour les douanes, sous la forme d'un « guichet unique », afin de faciliter les dédouanements par le rapprochement des différents services. Le PCUF a ainsi permis de développer la collaboration interministérielle, notamment illustrée par l'organisation de contrôles conjoints et actions de formation entre le SIVEP et la douane.

Le SIVEP de Dunkerque collabore aussi avec régulièrement avec les autres services de la DRAAF Hauts-de-France, et notamment le SRAL, les thématiques de l'import et de l'export partageant certaines spécificités.



Visite du pôle santé et circulation des végétaux du SRAL au SIVEP de Dunkerque



✓ **Le PCF de Dunkerque, une organisation en 2 pôles pour couvrir les importations de l'ensemble du globe :**

Le SIVEP de Dunkerque est organisé en deux pôles regroupant 65 agents :

➡ Un pôle transmanche, fonctionnant 24h/24 et 7j/7, réalisant les contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises en provenance du Royaume-Uni ;

➡ Un pôle conteneurs, fonctionnant du lundi au vendredi, réalisant les contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises en provenance de tous les autres pays tiers

L'activité au sein du PCF de Dunkerque poursuit son importante augmentation. L'augmentation globale (conteneurs + transmanche) atteint 17% en 2025 par rapport à 2024. En 2025, le flux de mangues d'Afrique de l'Ouest, qui avait fait son retour en 2024 à Dunkerque, s'est vu confirmé, avec une campagne de 470 conteneurs de mangues contrôlés entre avril et août. À cela s'est ajoutée une campagne d'oranges origine Afrique du Sud et Zimbabwe sur la fin de l'été.

Depuis deux ans, le SIVEP de Dunkerque a su s'adapter pour absorber l'augmentation des flux, notamment de mangues et d'agrumes. Ce processus s'inscrit dans une dynamique de développement du Port de Dunkerque. En effet, sous l'impulsion du projet CAP2020 consistant en la création d'un nouveau terminal à conteneurs au sud de l'actuel, le GPMD accueille de nouvelles surfaces logistiques sous température permettant ainsi le développement de nouvelles lignes maritimes conteneurisées sur le terminal actuel.

Ce dernier accompagne ce dynamisme par l'installation de nouvelles prises reefer, de nouveaux engins de manutention et l'augmentation des effectifs.



Inspection en entrepôt durant la campagne d'oranges

En outre, un nombre conséquent d'industries et de logisticiens s'installent respectivement sur les Zones Grandes Industries et Dunkerque Logistique International, générant de fait de la valeur ajoutée portuaire, propice aux flux de marchandises.



Le SIVEP de Dunkerque en quelques chiffres

Plus de 14500 envois contrôlés en 2025

22 % de contrôles tous pays tiers

(conteneurs acheminés par navire)

78 % de contrôles transmanche (camions arrivant par ferry)

0,8 % d'envois rejetés



Projet de création d'un nouveau terminal portuaire (travaux en cours)
[Source : Grand Port Maritime de Dunkerque]

Illustration du projet CAP2020
du Grand Port Maritime de Dunkerque (horizon 2029)
[Source : Grand Port Maritime de Dunkerque]



✓ **Le PCF/SIVEP de Calais-Boulogne, une organisation en 3 centres d'inspection pour couvrir une très grande partie des importations du Royaume Uni et presque la moitié des contrôles de l'ensemble des PCF nationaux.**

Le PCF/SIVEP de Calais-Boulogne, une organisation en 3 centres d'inspection pour couvrir une très grande partie des importations du Royaume-Uni et presque la moitié des contrôles de l'ensemble des PCF/SIVEP nationaux.

Le PCF/SIVEP de Calais-Boulogne est le premier poste de contrôle frontalier européen en termes de volumes contrôlés avec près de 113 000 envois inspectés en 2025 dont 12 000 animaux vivants (environ 73% du national). Cette activité est stable par rapport à 2024 après une augmentation continue depuis 2021.

Il est réparti sur 3 centres d'inspection distincts : Calais-Port, Calais-Tunnel et Boulogne-sur-Mer, spécialisé dans les produits de la pêche.

Tous types de produits sont inspectés : produits d'origine animale, végétaux et animaux vivants, provenant exclusivement du Royaume-Uni.

Le PCF/SIVEP de Calais-Boulogne est un service « jeune » (5 ans d'existence seulement) qui rassemble 220 agents, dont plus de 40 vétérinaires officiels, organisés pour réaliser des contrôles 7J/7 et 24H/24, afin d'assurer la fluidité du trafic et, pour ce qui est des produits de la pêche, l'approvisionnement quasi instantané de la zone industrielle de Capécure (Boulogne-sur-Mer), 1^{er} centre européen de transformation des produits de la pêche.

Au total, le PCF/SIVEP de Calais-Boulogne a empêché l'entrée sur le territoire UE de plus de 1 500 lots sanitaires non conformes en 2025 (soient 1,4 % des envois).



SIVEP de Calais/Boulogne sur Mer en quelques chiffres

113 000 lots contrôlés en 2025

(environ 50 % du total national et 90 % du total régional)

Calais-Port (tous produits): 53 500 lots

Tunnel (tous produits) : 36 500 lots

Boulogne sur Mer : 22 510 lots (produits de la mer)

1 500 envois rejetés soit 1,4 %

12 000 animaux vivants contrôlés

Port : 86 % des contrôles 11 793 animaux

Tunnel : 14 % des contrôles 1 732 animaux



Photos de produits refusés par le SIVEP à l'entrée dans l'UE de gauche à droite : Mozzarella présentant un état de dégradation avancé, moules impropres à la consommation, carcasses de mouton souillées par de la laine et impropres à la consommation

Certification export

Cette année, 7650 certificats ont été établis pour nos exportateurs à destination des pays hors Union Européenne dont une partie vers l'Asie (Chine, Vietnam, Philippines) ou encore la Grande-Bretagne soumise aux certificats phytosanitaires depuis le Brexit. Les certificats concernent les produits des Hauts-de-France de consommation : pomme de terre, semences, des produits végétaux transformés (farine ou amidon), fruits et légumes ou encore fleurs. D'autres produits sont également accompagnés d'un certificat à l'export comme des machines agricoles ou des fauteuils en rotin non tissé.

L'émission de ces certificats s'accompagne d'inspections des lots exportés (650 réalisés en 2024, dont 450 spécifiquement sur des lots de pommes de terre) afin de garantir la qualité des exportations.

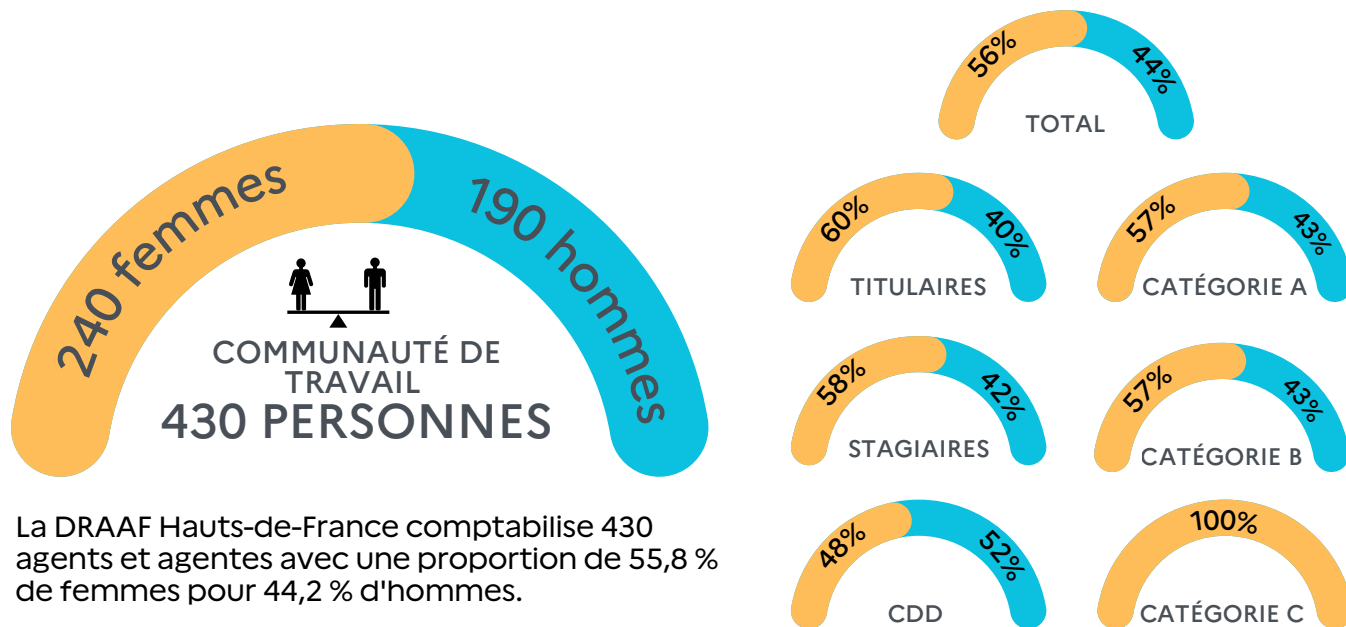
Également en 2024, 20 établissements exportateurs ont été inspectés pour garantir notamment, la qualité de leur système de traçabilité.

L'ensemble des végétaux ou produits végétaux destinés à être exportés hors de l'Union européenne doivent être accompagnés de certificats phytosanitaires émis par la DRAAF au sein du service régional de l'alimentation, pour attester de l'absence d'organisme réglementé.



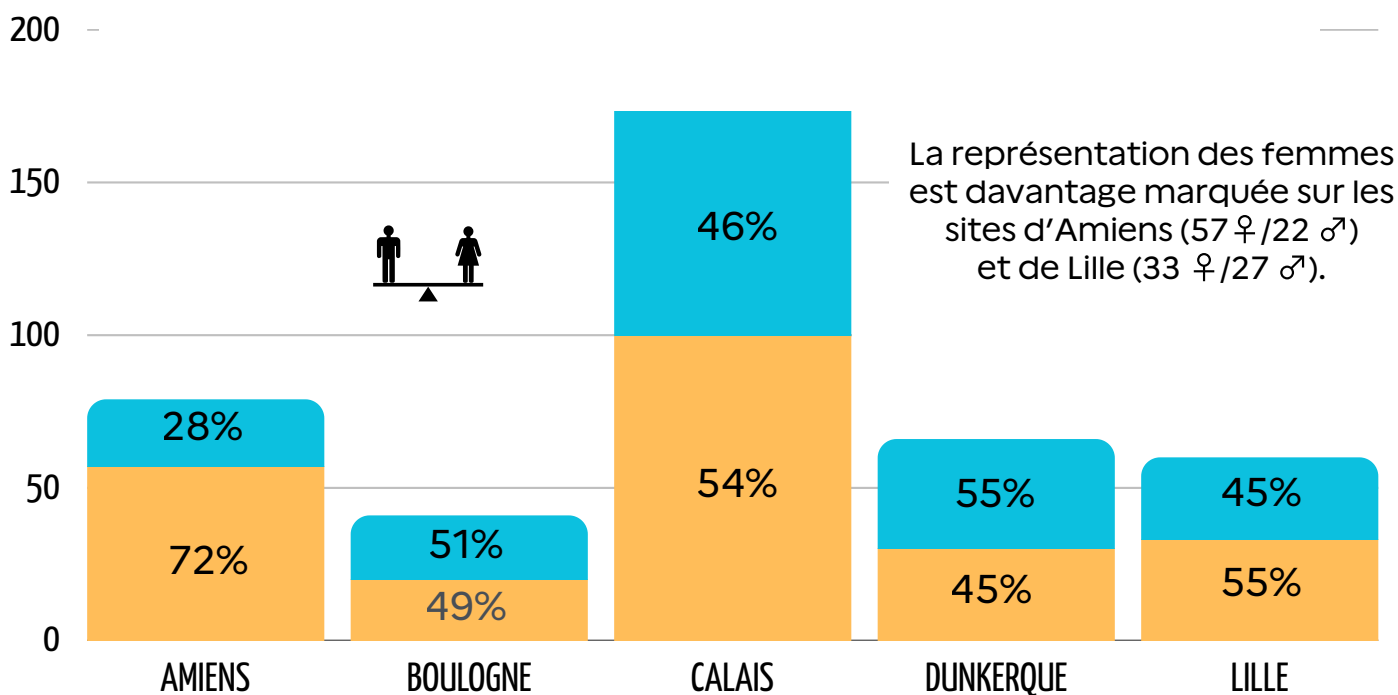
8 - La DRAAF Hauts-de-France : des femmes et des hommes engagés au service des politiques publiques agricoles, agroalimentaires et forestières

Une proportion de femmes toujours majoritaire dans la communauté de travail



Si la catégorie C est exclusivement féminine, il est à noter que plus de la moitié des postes d'encadrement sont occupés par des femmes (57 % des postes d'encadrement des catégories A et B).

Un équilibre constaté sur la majorité des sites hormis le siège

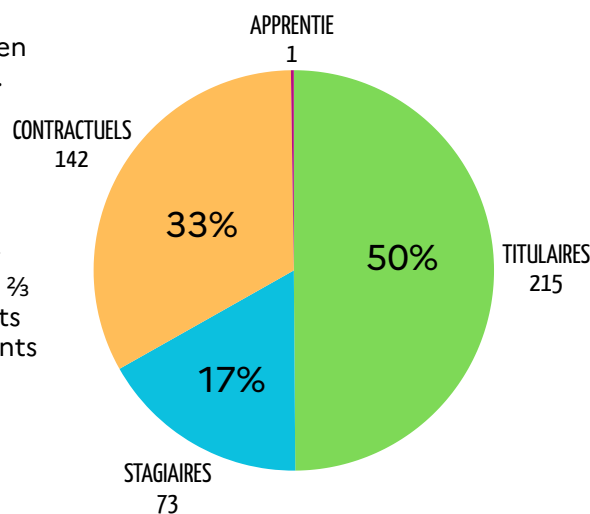


Une communauté de travail avec différents statuts et catégories d'emploi

La DRAAF Hauts-de-France est constituée au $\frac{2}{3}$ de fonctionnaires titulaires ou stagiaires pour $\frac{1}{3}$ d'agents en contrat à durée déterminé.

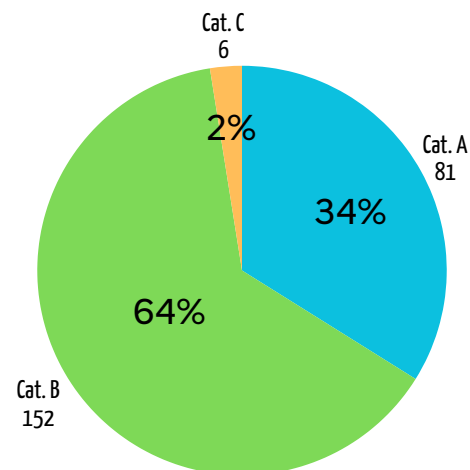
Les agents de catégorie B y sont majoritaires avec près $\frac{2}{3}$ des équipes pour $\frac{1}{3}$ d'agents de catégorie A et 2% d'agents de catégorie C.

Nombre d'agents par statut d'emploi



Source : RH DRAAF, fin octobre 2025

Nombre d'agents par catégorie (A, B et C)



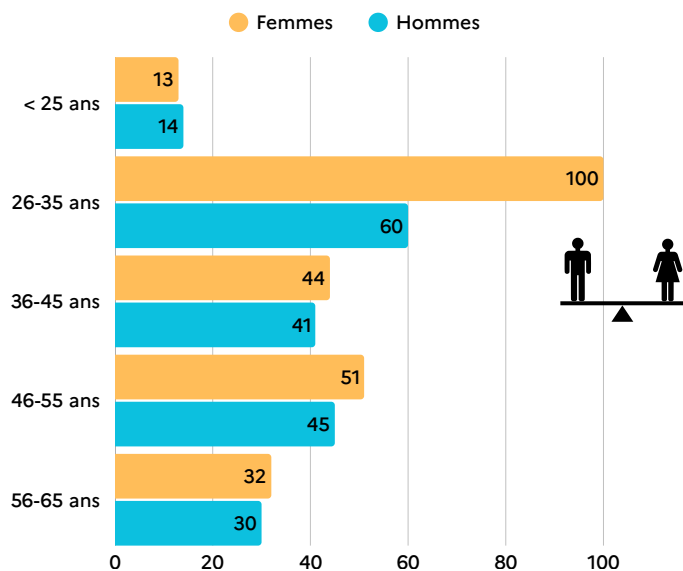
Source : RH DRAAF, fin octobre 2025

Un usage du télétravail en fonction de l'activité liée aux postes de travail

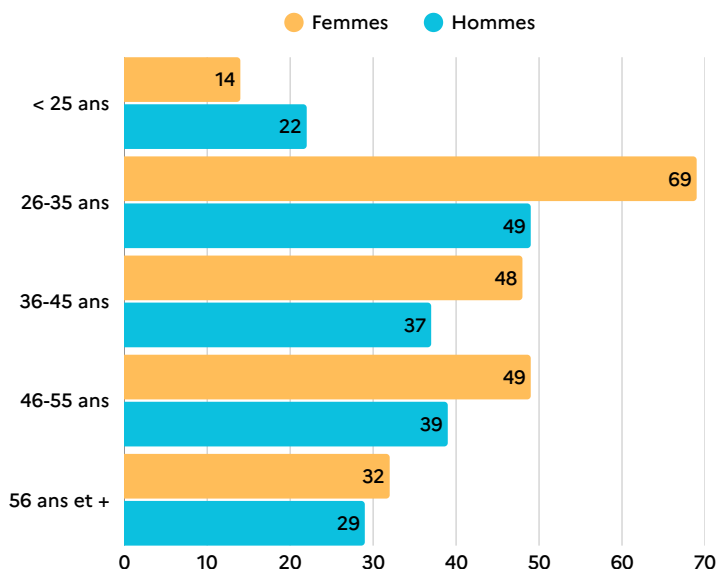
29 % des agents de la DRAAF télétravaillent entre 1 et 3 jours par semaine. Ceux-ci sont essentiellement affectés sur les sites d'Amiens et de Lille. Le télétravail est très peu mis en œuvre sur les SIVEP, du fait des missions principalement techniques qui sont les leurs.

Une pyramide des âges équilibrée avec une proportion élevée de 26-35 ans

Répartition par âge - 2026



Répartition par âge - 2022

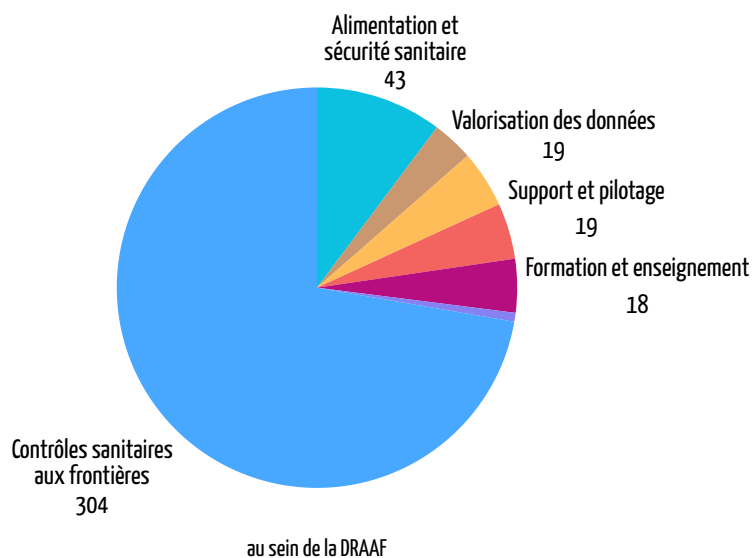


La moyenne d'âge des femmes et des hommes de la DRAAF Hauts-de-France est de 40 et 5 mois, quasiment identique pour les femmes (39 ans et 9 mois) et pour les hommes (41 ans et 4 mois). L'âge médian, quant à lui, se situe à 38 ans. Si on compare à 2022 (graphe de droite), les chiffres sont relativement stables avec une moyenne d'âge similaire.

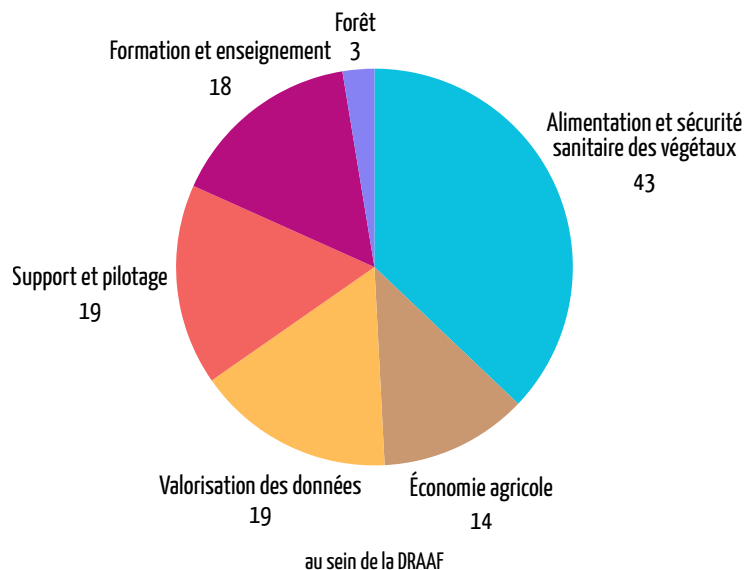


Une communauté de travail sur une diversité de missions, dont deux tiers des moyens humains sont consacrés aux contrôles sanitaires frontaliers

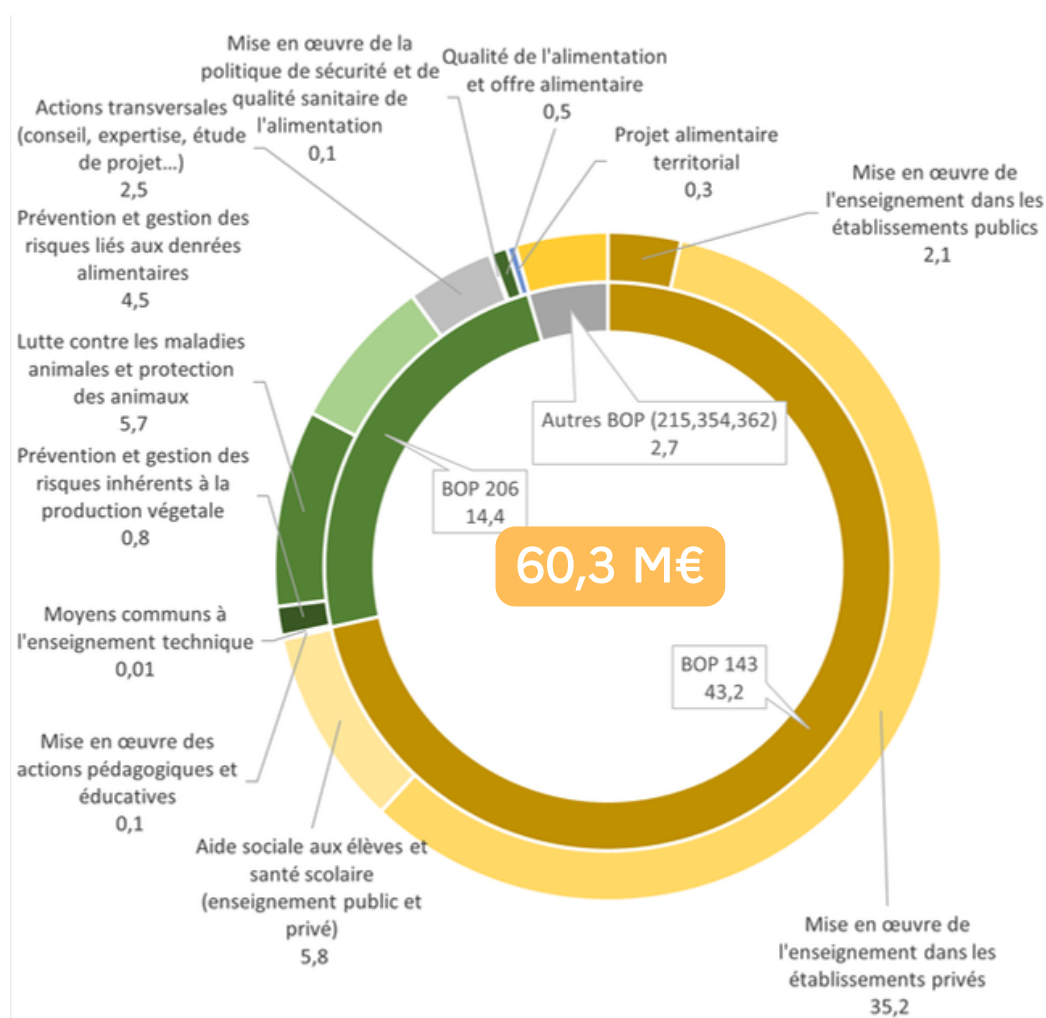
Nombre d'équivalents temps-plein DRAAF HdF



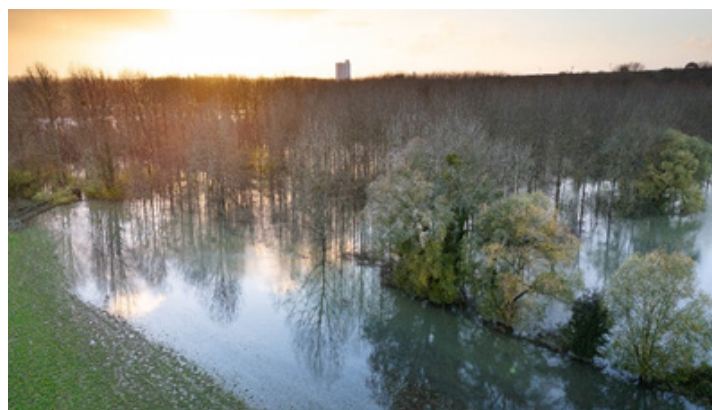
Détail équivalents temps-plein hors contrôle aux frontières



Un budget géré par la DRAAF diversifié et dont une part importante est consacrée aux moyens de fonctionnement de l'enseignement agricole Hauts-de-France



Les missions dévolues aux conseillers juridiques interrégionaux incluent la prévention et le traitement des contentieux, la réponse aux questions juridiques des services déconcentrés, la diffusion de l'information juridique, ainsi que la formation et l'animation du réseau des correspondants juridiques. Pour l'année 2025, la conseillère juridique interrégionale a répondu aux demandes axées sur l'expertise juridique, la sécurisation des décisions relatives aux questions relevant du ministère de l'Agriculture dans les domaines aussi variés que la protection animale, le contrôle des structures, l'enseignement agricole, le droit des données... Une part croissante des demandes a porté sur l'accès aux documents administratifs en matière environnementale et sur des thématiques liées aux ressources humaines. L'activité de la conseillère juridique interrégionale a également été consacrée au traitement du contentieux (appui ou rédaction des mémoires et participation à des audiences devant les juridictions). Pour l'ensemble de ces activités, environ 200 dossiers ont été traités en 2025.



Concernant la mission sécurité-défense, l'année a été très intense, marquée par l'élaboration du plan ORSEC zonal Inondations mais aussi par une situation de menace sur la cybersécurité. Le travail de prévention s'est poursuivi notamment sur les feux de moissons.

Enfin, la mission communication a également connu une année riche avec un essor du format vidéo, et l'organisation de nombreux événements (tournées du camion de l'aventure du vivant, conférence du Muséum d'histoire naturelle, exercice de gestion de crise avec la préfecture de la Somme, visite de rentrée du DRAAF).

Une part plus grande de l'activité a été en soutien aux ressources humaines via LinkedIn. L'organisation d'un marché de Noël en fin d'année a connu un grand succès et sera certainement réédité dans les cités administratives d'Amiens et Lille en 2026.





SRPE : Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises

SRFD : Service régional de la formation et du développement

SIVEP : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire

SRISE : Service régional de l'information statistique et économique

SRFAM : Service régional de FranceAgriMer

SRAL : Service régional de l'alimentation

SG : Secrétariat Général

Organigramme à consulter sur le site DRAAF :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/organigrammes-r64.html>



DRAAF Hauts-de-France : Cité administrative - Bât. A - 53 rue de la vallée - CS 90069 - 80094 AMIENS

Cedex 3 **Courriel** : direction.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr **Photos** : DRAAF Hauts-de-France

Directeur régional : Björn DESMET **Rédacteurs** : Agents DRAAF Hauts-de-France **Composition** : Sébastien COSNIER